

Procès-verbal d'une séance **ordinaire** du conseil des commissaires de la Commission scolaire Riverside tenue le 21 avril 2026 au centre administratif situé au 7525, chemin de Chambly, Saint-Hubert (Québec).

Minutes of the proceedings of a **regular** meeting of the Council of Commissioners of Riverside School Board held at the Administration Centre located at 7525 Chemin de Chambly, St. Hubert, Québec on April 21, 2026.

Le président informe toutes et tous que la séance est enregistrée à des fins de référence et d'exactitude.

The Chair informs everyone that the meeting is being recorded for reference and accuracy purposes.

Le secrétaire général confirme qu'il y a quorum et le président déclare la séance ouverte à 19 h 30.

The Secretary General establishes that quorum is met and the Chair calls the meeting to order at 7:30 p.m.

COMMISSAIRES PRÉSENTS (EN PERSONNE) : / COMMISSIONERS PRESENT (IN PERSON):

C. Craig
P. Booth Morrison
K. Megin
C. Courtney
H. Dumont

F. Tawil
G. Giummarra
D. Fournier
T. Aguiar – Commissaire parent / Parent Commissioner

COMMISSAIRES PRÉSENTS (PAR VISIOCONFÉRENCE) : / COMMISSIONERS PRESENT (BY VIDEOCONFERENCE):

L. Llewelyn Cuffling
P. Michaud (20 h 22)

C. Ronning – Commissaire parent / Parent Commissioner
M. Parent – Commissaire parent / Parent Commissioner

COMMISSAIRES AYANT PRÉVU LEUR ABSENCE : / COMMISSIONERS — REGRETS:

L. Saldanha
J. Charbonneau
N. Noureldin – Commissaire parent / Parent Commissioner

COMMISSAIRES – ABSENCES : / COMMISSIONERS – ABSENCES:

Aucune. /None.

DIRECTRICES ET DIRECTEURS PRÉSENTS (EN PERSONNE) DIRECTORS PRESENT (IN PERSON)

Chantale Scroggins, directrice générale
Colleen Lauzier, directrice générale adjointe
John McLaren, secrétaire général
Philip Verdi, directeur des ressources matérielles

Chantale Scroggins, Director General
Colleen Lauzier, Assistant Director General
John McLaren, Secretary General
Philip Verdi, Director of Material Resources



CONSEIL DES COMMISSAIRES COUNCIL OF COMMISSIONERS

DIRECTRICES ET DIRECTEURS PRÉSENTS (PAR VISIOCONFÉRENCE)

Stéphanie Bartolomeu, directrice des ressources financières
Terry Wan Jung Lin, directrice des services éducatifs
Valérie Bergeron, directrice des services complémentaires
Shauna Callender, directrice des ressources humaines
David Reddick, directeur des services formation générale aux adultes et formation professionnelle

Ayant prévu leur absence :

Aucun.

Absences :

Aucune.

Présence notée

Des membres du public sont présents.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Fournier, appuyé par la commissaire Courtney, d'adopter l'ordre du jour et d'en annexer une copie au procès-verbal de cette séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉCLARATION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Nous aimerions commencer par reconnaître que nous nous réunissons aujourd'hui sur le territoire traditionnel non cédé de la Nation mohawk.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MARS 2026

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Fournier, appuyé par la commissaire Llewelyn Cuffling, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIRECTORS PRESENT (BY VIDEOCONFERENCE)

Stéphanie Bartolomeu, Director of Financial Resources
Terry Wan Jung Lin, Director of Educational Services
Valérie Bergeron, Director of Complementary Services
Shauna Callender, Director of Human Resources
David Reddick, Service Director of Adult General Education and Vocational Training

Regrets:

None.

Absences:

None.

Presence Noted

Members of the public are present.

ADOPTION OF THE AGENDA

IT IS MOVED by Commissioner Fournier, seconded by Commissioner Courtney, that the agenda be adopted and that a copy be appended to the minutes of this meeting.

UNANIMOUS

STATEMENT OF THE COUNCIL OF COMMISSIONERS

We would like to begin by acknowledging that the land on which we gather is the traditional unceded territory of the Mohawk people.

ADOPTION OF THE MINUTES OF THE MARCH 24, 2026 REGULAR MEETING

IT IS MOVED by Commissioner Fournier, seconded by Commissioner Llewelyn Cuffling, that the minutes of the regular meeting held on March 24, 2026 be adopted.

UNANIMOUS

**SUIVI DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
24 MARS 2026**

Aucun.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE
LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
7 AVRIL 2026**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Dumont, appuyée par le commissaire Fournier, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**SUIVI DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
7 AVRIL 2026**

Aucun.

QUESTIONS DU PUBLIC : 19 h 33

Aucune.

Rapport du président – C. Craig

RÉUNIONS

Depuis la dernière séance ordinaire du conseil des commissaires, le président Craig a assisté à des réunions avec les organisations, personnes et comités suivants :

- Réunions du comité des relations de travail (CRT)
- Séance de planification de la conférence du printemps, perfectionnement professionnel de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ)
- Réunion du comité de vérification (finances et ressources matérielles)
- Réunion avec les présidentes et présidents de comités
- Réunion extraordinaire du conseil des

**BUSINESS ARISING FROM THE MINUTES
OF THE MARCH 24, 2026 REGULAR
MEETING**

None.

**ADOPTION OF THE MINUTES OF THE
APRIL 7, 2026 SPECIAL MEETING**

IT IS MOVED by Commissioner Dumont, seconded by Commissioner Fournier, that the minutes of the special meeting held on April 7, 2026 be adopted.

UNANIMOUS

**BUSINESS ARISING FROM THE MINUTES
OF THE APRIL 7, 2026 SPECIAL MEETING**

None.

QUESTIONS FROM THE PUBLIC: 7:33 p.m.

None.

Chairman's report — C. Craig

MEETINGS

Since the last regular meeting of the Council of Commissioners, Chairman Craig attended meetings with the following organizations, individuals and committees:

- Management Relations Committee (MRC) meetings
- Spring Council planning session, Québec English School Boards Association (QESBA) Personal Development (PD)
- Audit (Finance and Material Resources) Committee meeting
- Meeting with committee chairs
- Special Council of Commissioners meeting
- Pre Work Session meeting with the Director General (DG), Chantale Scroggins, the

CONSEIL DES COMMISSAIRES COUNCIL OF COMMISSIONERS

commissaires

- Réunion préalable à la séance de travail avec la directrice générale, Chantale Scroggins, la directrice générale adjointe, Colleen Lauzier, et la commissaire Aguiar
- Rencontre avec la députée de La Pinière, Linda Caron
- Rencontre avec Ian Lafreniere, député de Vachon, ministre de la Sécurité intérieure, ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit, député de Vachon et vice-premier ministre du Québec nouvellement nommé
- Visite de la DG, Chantale Scroggins, à l'école primaire internationale Greenfield Park BI (baccalauréat international)
- Séance de travail du conseil des commissaires
- Réunion du comité de l'éducation
- Entrevue sur l'initiative *Jill of All Trades* accordée à la CBC
- Visite de l'événement *Jill of all Trades* à ACCESS CET-A

- Assistant Director General, Colleen Lauzier, and Commissioner Aguiar
- Hosting of a meeting with Linda Caron, MNA of La Pinière
- Hosting of a meeting with Ian Lafreniere, MNA for Vachon, Minister of Domestic Security, Minister Responsible for Relations with First Nations and the Inuit, and newly appointed Deputy Premier of Québec
- Visit of Greenfield Park Primary International School IB (International Baccalaureate) along with the DG Chantale Scroggins
- Council of Commissioners' Work Session
- Education Committee meeting
- CBC interview on the Jill of All Trades initiative
- Visited Jill of all Trades event at ACCESS CET-A

Rapport de la directrice générale – Director General's Report – C. Scroggins
C. Scroggins

RÉUNIONS

Depuis la dernière séance ordinaire du conseil des commissaires, la directrice générale, Chantale Scroggins, a assisté à des réunions avec les organisations, personnes et comités suivants :

- Rencontre avec les équipes écoles afin de planifier les besoins en effectifs pour la prochaine année scolaire
- Organisation d'une dernière séance de perfectionnement professionnel avec l'ensemble des administratrices et administrateurs, séance axée sur l'approfondissement des connaissances relatives aux communautés d'apprentissage professionnelles
- Visite de l'école primaire internationale Greenfield Park et rencontre avec les évaluateurs du baccalauréat international

MEETINGS

Since the last regular meeting of the Council of Commissioners, the Director General, Chantale Scroggins, attended meetings with the following organizations, individuals and committees:

- Meeting with school teams to plan staffing needs for the upcoming school year
- Held a final professional development session with all administrators, focused on deepening understanding of Professional Learning Communities
- Visited Greenfield Park Primary International School and met with IB (International Baccalaureate) evaluators; participated in interviews highlighting student engagement and learning experiences
- Welcomed Ian Lafrenière, Minister of Domestic Security, Minister Responsible for

CONSEIL DES COMMISSAIRES COUNCIL OF COMMISSIONERS

(BI), puis participation à des entretiens mettant en valeur la participation des élèves et leurs expériences d'apprentissage

- Accueil d'Ian Lafrenière, ministre de la Sécurité intérieure, ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit, député de Vachon et vice-premier ministre du Québec nouvellement nommé pour la tenue de discussions franches et ouvertes sur les priorités et les défis
- Célébration du 20^e anniversaire du programme Adam's P.A.C.E. L'événement a attiré beaucoup de gens et les étudiants ont aimé pouvoir se retrouver. Les maîtres de cérémonie ont été excellents et ont représenté P.A.C.E. avec beaucoup de professionnalisme. Le comité organisateur a salué la planification minutieuse et le souci du détail

Relations with First Nations and the Inuit, MNA for Vachon, and newly appointed Deputy Premier of Québec for open and honest discussions about priorities and challenges

- Celebrated the 20th anniversary of the Adam's P.A.C.E. program. The event was very well attended and the students enjoyed reconnecting. The masters of ceremony were excellent and represented P.A.C.E. with professionalism. The Steering Committee commended the thoughtful planning and attention to detail

Comité de parents – C. Ronning pour M. Parent

Parents' Committee — C. Ronning for M. Parent

Le comité de parents s'est réuni le 13 avril 2026.

The Parents' Committee met on April 13, 2026.

Les sujets suivants ont été discutés dans le cadre de la réunion du comité de parents :

The following topics were discussed at the Parents' Committee meeting:

Présentation donnée par le directeur des ressources matérielles, Philip Verdi, sur les sujets suivants :

Presentation given by Philip Verdi, Director of Material Resources, on the following topics:

- Mandat du comité
- Organigramme des ressources matérielles
- Division des projets :
 - Responsable de la mise en œuvre de projets d'investissement, conformément au Cadre de gestion des infrastructures scolaires publié par le ministre de l'Éducation
 - Des projets d'entretien des infrastructures de quelque 9 à 12 M\$ sont réalisés chaque année
 - À l'heure actuelle, deux projets d'agrandissement sont en cours (quatre autres projets sont en suspens)
- Division des opérations :

- Committee mandate
- Material Resources organizational chart
- Project Division:
 - Responsible for the delivery of capital investment projects, following the *Cadre de gestion des infrastructures scolaires* published by the Minister of Education
 - Roughly \$9–12M worth of capital maintenance projects are completed every year
 - Currently two ongoing extension projects (four other projects on pause)
- Operations Division:
 - Responsible for the day-to-day functioning of all schools and centres

CONSEIL DES COMMISSAIRES COUNCIL OF COMMISSIONERS

- Responsable de l'exploitation quotidienne de l'ensemble des écoles et des centres
- Budget d'exploitation annuel de 4,6 M\$, indexé annuellement d'environ 2 %
 - Coûts énergétiques
 - Coûts d'entretien
 - Autres services incluant déneigement, entretien des pelouses, entretien de chaudières, de pompes et d'appareils de ventilation, réparations urgentes, etc.
- Communication avec les ressources matérielles
 - Explication de la manière dont les écoles, les centres et la commission scolaire communiquent avec le service des ressources matérielles pour lui faire part d'une diversité de besoins ou de demandes, en fonction du niveau requis d'attention et de l'urgence pour traiter les demandes qui lui sont adressées
- Yearly operating budget of \$4.6M indexed annually by approximately 2%
 - Energy costs
 - Caretaking costs
 - Other services, including snow removal, lawn care, maintenance of boilers, pumps, and ventilation units, emergency repairs, etc.
- Communication with Material Resources
 - Explanation of how the schools, centres, and board communicate with Material Resources on various needs/requests, depending on the level of care and urgency required to resolve any requests they receive

Une deuxième présentation a été livrée par Marine Khediguian, responsable des relations avec la communauté anglophone pour Alloprof :

A second presentation was given by Marine Khediguian, English-speaking Community Coordinator with *Alloprof*:

- Alloprof est une plateforme éducative québécoise à but non lucratif qui est au service de la communauté depuis 30 ans. À l'origine, elle proposait des services et des ressources gratuits en français aux élèves, aux enseignants et aux parents. Depuis quelques années, elle propose des services et des ressources gratuits en français ainsi qu'en anglais
- Aucun compte exigé et protection assurée de la vie privée
- Offre de présentation en ligne le 21 avril 2026 à l'intention des parents d'élèves de niveau primaire, organisée par l'école Harold-Napper
- Il est possible de s'abonner à l'infolettre à l'adresse alloprof.qc.ca/fr/pages/abonnez-vous-a-notre-infolettre
- *Alloprof* is a Québec-based non-profit educational platform that has served the community for the past 30 years. Originally offering free French services and resources to students, teachers, and parents. In recent years, the platform now offers free services and resources in French and English
- No account required and privacy safe
- Offering an online presentation on April 21, 2026 for elementary school parents, hosted by Harold Napper School
- Opportunity to sign up for their newsletter at alloprof.qc.ca/en/pages/subscribe-to-our-newsletter

Mise à jour sur l'Association des comités de parents anglophones du Québec (ACPA)

Update on the English Parents' Committee Association of Quebec (EPCA)

- L'atelier de l'ACPA et de Parent Teen Focus visant à aider les parents à influencer la politique de lutte contre l'intimidation et la violence de leur école est reporté à janvier ou février 2027. La plupart des écoles ont déjà adopté leur politique de lutte contre l'intimidation et la violence
- Ateliers à venir :
 - 21 avril 2026 — Quitter le primaire (préparer l'enfant et le parent)
 - 14 mai 2026 — Abus de substances [Atelier sur l'IA/la cybersécurité, vidéo maintenant accessible sur la chaîne YouTube de l'ACPA](#)
- La prochaine réunion de l'ACPA est prévue le 25 avril 2026

- The EPCA and Parent Teen Focus on Supporting Parents in Influencing AVAB School Policy workshop has been postponed to January or February 2027. Most schools have already adopted anti-bullying/anti-violence (AB/AV) policies
- Upcoming workshops:
 - April 21, 2026 — Leaving Elementary (preparing child and parent)
 - May 14, 2026 — Substance Abuse [AI/Cybersecurity workshop video now on EPCA's YouTube](#)
- The next EPCA meeting is scheduled for April 25, 2026

La prochaine réunion est prévue le 4 mai 2026.

The next meeting is scheduled for May 4, 2026.

Comité consultatif SEHDAA – C. Ronning

Special Needs Advisory Committee — C. Ronning

Aucun rapport.

No report.

La prochaine réunion est prévue le 27 avril 2026.

The next meeting is scheduled for April 27, 2026.

RAPPORTS DES COMITÉS

COMMITTEE REPORTS

Exécutif – C. Craig

Executive — C. Craig

Le comité exécutif s'est réuni le 7 avril 2026.

The Executive Committee met on April 7, 2026.

Les sujets suivants ont été discutés dans le cadre de la réunion du comité exécutif :

The following topics were discussed at the Special Executive Committee meeting:

- Examen des politiques qui feront l'objet d'une consultation publique

- Review of the policies that are going out for public consultation

La prochaine réunion est prévue le 28 avril 2026.

The next meeting is scheduled for April 28, 2026.

Consultatif de transport – L. Llewelyn Cuffling

Le comité consultatif de transport s’est réuni le 7 avril 2026.

Les sujets suivants ont été discutés dans le cadre de la réunion du comité consultatif de transport :

- Il est prévu qu’il faudra accroître les services de berline pour les programmes particuliers et l’école REACH
- Discussion avec le Réseau de transport de l’agglomération de Longueuil (RTL) concernant le prix des billets d’autobus pour les étudiants du centre ACCESS qui étudient 7 heures et demie par semaine
- Le nombre de défaillances de service de Transco a diminué
- Optimisation du réseau de transport, et du réseau de berlines en particulier, à l’aide d’un logiciel
- Programme Petits passagers dans les écoles primaires et l’école REACH
- Journée de reconnaissance des chauffeurs du 28 avril 2026
- Augmentation des frais de transport pour les places disponibles et les adresses en alternance
- Logiciel mTransport

La prochaine réunion est prévue le 10 juin 2026.

Vérification (finances et ressources matérielles) – P. Booth-Morrison

Le comité de vérification s’est réuni le 31 mars 2026 et le 14 avril 2026.

Les sujets suivants ont été abordés dans le cadre de la réunion du comité de vérification (finances et ressources matérielles) :

Transportation Advisory – L. Llewelyn Cuffling

The Transportation Advisory Committee met on April 7, 2026.

The following topics were discussed at the Transportation Committee meeting:

- Preliminary budget for 2026–2027: It is anticipated that there will be an increase needed in Berline services for special programs and REACH School
- Discussion with the *Réseau de transport de l’agglomération de Longueuil* (RTL) on bus fares for ACCESS students studying 7.5 hours per week
- Transco service breaches have decreased
- Optimization of the transportation network using a software program, particularly optimizing the Berline network
- First Rider Program in elementary schools and REACH School
- Driver Appreciation Day on April 28, 2026
- Transportation fee increases for available seats and alternate addresses
- mTransport software

The next meeting is scheduled for June 10, 2026.

Audit (Finance and Material Resources) – P. Booth-Morrison

The Audit Committee met on March 31, 2026 and April 14, 2026.

The following topics were discussed at the Audit (Finance and Material Resources) Committee meeting:

Réunion du 31 mars 2026

March 31, 2026 Meeting

Finance

Finance

Résolution – Autorisation d’une dette à long terme et révision du montant autorisé pour l’immeuble situé au 4861, chemin de la Savane à Longueuil (Saint-Hubert)

Resolution – Authorization of a Long-Term Debt and Revision of the Authorized Amount for the Building Located at 4861 Chemin de la Savane in Longueuil (St. Hubert)

Une fois que le ministère aura donné son accord, nous lancerons un appel d’offres pour le prêt. Le prêt offrant le taux d’intérêt le plus bas sera présenté au conseil des commissaires pour approbation.

Once the Ministry has authorized this move, we will proceed with a call for tenders for the loan. The loan with the lowest interest rate will be submitted to the Council of Commissioners for approval.

ACCESS

ACCESS

La commissaire Llewelyn Cuffling a demandé à connaître l’état d’avancement des inscriptions et des finances du programme ACCESS, en particulier pour ACCESS CET-A.

Commissioner Llewelyn Cuffling requested a follow-up on the status of ACCESS program enrollment and finances, in particular for ACCESS CET-A.

Mises à jour de réunions d’audit antérieures

Updates from Previous Audit Meetings

Créances irrécouvrables

Bad Debt

Le service des ressources humaines a mené l’enquête nécessaire sur la plupart de ces montants et a transmis ses conclusions au service des finances afin que ce dernier procède aux rajustements comptables nécessaires. Ces erreurs se sont accumulées au fil des ans, et le processus a été modifié pour éviter qu’elles ne se reproduisent.

Human Resources has undertaken the required investigation into most of the amounts and has provided the conclusion to Finance to make proper accounting adjustments. These errors have been cumulated for some years, and the process has been adjusted to prevent this.

Règles sur les fonds à destination spéciale pour les conseils d’établissement

Special Destination Funds Rules for Governing Boards

La commission scolaire est en voie de finaliser la directive, qui sera communiquée aux administrations et publiée sur le site Web de Riverside.

The school board is finalizing the directive, which will be communicated to administrators and published on Riverside’s website.

Ressources matérielles

Résolution – Octroi de contrats de service d’entretien des espaces verts 2026-2028 (lots 1 à 10) – projet vert-7526

Contrat de service pour la tonte de gazon pour la totalité des écoles, divisées en 10 lots.

La directrice générale, Chantale Scroggins, a présenté les sujets suivants :

Politiques

A parlé des diverses politiques ayant été présentées :

- Abrogation de la Politique d’inspection des immeubles
- Politique de location de locaux
 - Les administrations des écoles ont été consultées
 - L’objectif était de faciliter la mise en œuvre de la politique

Créances irrécouvrables

Le service des ressources humaines a passé en revue la plupart des montants et s’est concerté avec le service des finances afin de s’assurer que les rajustements nécessaires sont effectués. Ce problème s’est posé tout au long de l’année; cependant, la procédure est maintenant à jour.

Fonds à destination spéciale

- Un suivi a été fait auprès d’une diversité d’administratrices et d’administrateurs
- Une nouvelle directive est en cours de rédaction et sera publiée sur le site Web de Riverside

Réunion du 14 avril 2026

Formation générale aux adultes (FGA) et formation professionnelle (FP)

- Le directeur des services – formation générale aux adultes et formation

Material Resources

Resolution – Awarding of a Service Contract for Maintenance of Green Spaces 2026-2028 (Lots 1 to 10) – Project Vert-7526

Service contract for grass cutting for all schools divided into 10 lots.

The Director General, Chantale Scroggins, presented the following topics:

Policies

Spoke about various policies that were presented:

- Repeal of the Policy for Building Inspection
- Policy on the Rental of Facilities
 - School administrators were consulted
 - The objective was to make the policy easier to implement

Bad Debts

Human Resources has reviewed most of the amounts and has consulted with Finance to ensure the appropriate adjustments are made. This issue has been occurring throughout the year; however, the process has now been updated.

Special Destination Fund

- A follow-up was done with various administrators
- A new directive is being drafted for publication on Riverside’s website

April 14, 2026 Meeting

Adult General Education (AGE) and Vocational Training (VT)

- David Reddick, Service Director of Adult General Education and Vocational Training,

professionnelle, David Reddick, et la coordonnatrice des services aux étudiants étrangers, Natalia Gomez, ont livré une présentation détaillée sur les services en FGA et en FP

- Le comité de vérification avait diverses questions et il a été décidé de tenir une réunion de suivi

Ressources matérielles

Résolutions

Octroi d'un contrat de service pour un œuvre d'art dans le cadre de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics à l'école REACH (école secondaire internationale Saint-Lambert) à Saint-Lambert

- Attribution d'un contrat en vertu d'une politique gouvernementale sur l'intégration d'œuvres d'art dans les bâtiments publics
- Artiste sélectionné sur recommandation du comité de sélection, conformément à la politique
- Une description de l'œuvre d'art (en aluminium découpé au laser) a été fournie et une photo a été présentée lors de la séance de travail du conseil des commissaires
- L'œuvre d'art peut être déplacée au cas où d'autres travaux devaient être réalisés sur la façade extérieure
- De l'information supplémentaire pourrait être communiquée aux membres de la Commission scolaire Riverside, une communication ayant été faite avec le ministère de la Culture en vue de la divulgation d'information confidentielle

Octroi d'un contrat de construction pour la réfection des bassins de toiture B2 et B4 (TOIT-2725) à l'école William-Latter à Chambly

La réalisation des travaux de construction est prévue au cours de l'été.

and Natalia Gomez, International Student Services Coordinator, gave an in-depth presentation on AGE and VT services

- The Audit Committee had various questions, and it was determined that a follow-up meeting would be held

Material Resources

Resolutions

Awarding of a Service Contract for Artwork Under the *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* at REACH School (Saint-Lambert International High School) In St. Lambert

- Awarding of a contract under a governmental policy for the integration of arts in public buildings
- Selected artist recommended by the Selection Committee, as defined in the policy
- A description of the artwork (laser cut aluminum) was given, and a photo was shared during the Council of Commissioners' Work Session
- The artwork is moveable in the case of any further exterior façade work
- Further information could be shared with members of Riverside School Board as the Ministry of Culture was contacted for a release of confidential information

Awarding of a Construction Contract for the Renovation of the Roof Basins B2 and B4 (TOIT-2725) at William Latter School in Chambly

The construction is planned to be completed over the summer.

Octroi d'un contrat de construction pour la rénovation après sinistres (SINI-2125) à l'école Harold-Sheppard à Sorel-Tracy

- Le projet vise des travaux de réparation permanente faisant suite aux réparations provisoires effectuées l'année dernière afin d'assurer la sécurité de la façade pendant l'hiver
- La réalisation des travaux de construction est prévue au cours de l'été

Octroi d'un contrat de construction pour les travaux d'embellissement des cours d'école à l'école Saint-Jude) (COUR-0526) à Longueuil (Greenfield Park et à l'école Cedar Street (COUR-1326) à Belœil

Cette résolution est reportée à une date ultérieure.

La prochaine réunion est sur convocation de la présidence.

Gouvernance et éthique – L. Llewelyn Cuffling

Aucun rapport.

La prochaine réunion est prévue le 28 avril 2026.

Ressources humaines – L. Saldanha

Aucun rapport.

La prochaine réunion est prévue le 11 mai 2026.

Comité de l'éducation – T. Aguiar

Le comité de l'éducation s'est réuni le 15 avril 2026.

Les sujets suivants ont été discutés pendant la réunion du comité de l'éducation :

- Le comité a passé en revue un projet de la

Awarding of a Construction Contract for the Renovation after a Fire Incident (SINI-2125) at Harold Sheppard School in Sorel-Tracy

- The project is for permanent repairs following interim repairs that were carried out last year to ensure the façade was secure during the winter
- The construction is planned to be completed over the summer

Awarding of a Construction Contract for School Yard Projects at St. Jude School (COUR-0526) in Longueuil (Greenfield Park) and Cedar Street School (COUR-1326) in Beloeil

This resolution is tabled to a future date.

The next meeting is at the call of the Chair.

Governance and Ethics — L. Llewelyn Cuffling

No report.

The next meeting is scheduled for April 28, 2026.

Human Resources — L. Saldanha

No report.

The next meeting is scheduled for May 11, 2026.

Education Committee — T. Aguiar

The Education Committee met on April 15, 2026.

The following topics were discussed at the Education Committee meeting:

- Reviewed a draft of the Policy on the

Politique d'évaluation des apprentissages de l'élève (secteur des jeunes). La politique proposée englobera les exigences applicables aux secteurs jeunes et adultes et fera l'objet d'une consultation publique à l'automne 2026.

- Le comité a reçu une mise à jour sur l'offre de programmes de français langue seconde (FLS) de niveau primaire. Cette information a mis en évidence les discussions en cours avec les administrations scolaires et les services de la commission scolaire, visant à étudier la possibilité d'une transition du programme de français langue seconde de base vers le programme d'immersion en français langue seconde.
- Les discussions permettent aux écoles de tenir compte de leur contexte particulier. L'objectif est d'évaluer les premières orientations stratégiques visant à améliorer la maîtrise des deux langues, l'anglais et le français, et de déterminer la meilleure façon d'offrir des occasions et une exposition précoce aux élèves.

La prochaine réunion est prévue le 10 juin 2026.

ACSAQ — C. Courtney

L'ACSAQ a accueilli une présentation le 11 avril 2026.

- La séance a été animée par le Dr Ted Amendt, directeur du développement du conseil et de l'éducation autochtone pour la *Saskatchewan School Boards Association*, et par Felice McKay, conseillère stratégique en matière d'éducation des Autochtones, qui nous avaient déjà fait part de leurs expériences dans le domaine de l'éducation des Autochtones en Saskatchewan.
- Cette présentation a porté sur l'évaluation, la planification et le compte rendu d'activités liées à l'éducation des Autochtones à tous les niveaux. Les intervenants ont présenté un outil, appelé *Indigenous Education Responsibility Framework* (IERF), qui, entre autres, met l'accent sur l'établissement de

Evaluation of Student Learning (Youth Sector). The proposed policy will encompass the requirements for the youth and adult sectors, which will be deposited for public consultation in the fall of 2026.

- Received an update on the elementary French Second Language (FSL) program offers. It highlighted the ongoing discussion with school administrators and the school board departments aimed at exploring the potential transition from French Second Language de base to French Second language immersion.
- The discussions offer opportunities for schools to consider their individual contexts. The aim is to consider the first strategic orientation of improving proficiency in both languages, English and French, and to see how best to offer opportunities and early exposure to students.

The next meeting is scheduled for June 10, 2026.

QESBA — C. Courtney

QESBA hosted a presentation on April 11, 2026.

- The session was facilitated by Dr. Ted Amendt, Director, Board Development and Indigenous Education — Saskatchewan School Boards Association, and Felice McKay, Strategic Advisor in Indigenous Education, who had previously shared with us about their experiences with Indigenous education in Saskatchewan.
- This presentation focused on the evaluation, planning and reporting of Indigenous education activities at all levels. They presented a tool, called the Indigenous Education Responsibility Framework (IERF), which, amongst other things, highlights the creation of benchmarks, which encourages school-related entities to shift behaviours to

repères, ce qui encourage les entités du milieu scolaire à adapter leurs pratiques en conséquence.

- Les principaux points stratégiques de l'IERF sont:
 - l'observation;
 - le soutien;
 - la disruption.
- Cet outil encourage les établissements scolaires à s'engager à mener une action concrète susceptible de renforcer de manière considérable la confiance et de favoriser un véritable partenariat avec les nations autochtones.
- Il est espéré que le conseil des commissaires fasse usage de cet outil afin de répondre à la question suivante : « Comment saurons-nous si les efforts visant à renforcer la sensibilisation aux questions autochtones portent fruit? » Le comité souhaite rencontrer la directrice générale, Chantale Scroggins, à ce sujet pour approfondir la discussion.

meet the benchmarks.

- The main strategic points of the IERF are:
 - Observing
 - Supporting
 - Disrupting
- The tool encourages schools to commit to a concrete action that would meaningfully strengthen trust and advance authentic partnership with Indigenous nations.
- Hoping to put this tool to use with the Council of Commissioners in order to answer the following question: "How will we know that efforts to increase meaningful Indigenous awareness are successful?" The committee hopes to meet with the Director General, Chantale Scroggins, on this subject for further discussions.

La prochaine réunion est prévue le 13 mai 2026.

The next meeting is scheduled for May 13, 2026.

Résolution B992-20260421

DÉPÔT, POUR FINS DE CONSULTATION, DE LA POLITIQUE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Resolution B992-20260421

DEPOSIT FOR CONSULTATION OF THE POLICY ON HEALTH AND SAFETY ON SCHOOL BOARD PREMISES

CONSIDÉRANT que cette résolution a été révisée et approuvée par le comité exécutif ;

WHEREAS this resolution was reviewed and is supported by the Executive Committee;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Dumont, appuyée par la commissaire Aguiar, que la Politique sur la santé et la sécurité dans les établissements de la commission scolaire soit déposée pour fins de consultation du 24 avril 2026 au 2 juin 2026 ; ET

IT IS MOVED by Commissioner Dumont, seconded by Commissioner Aguiar, that the Policy on Health and Safety on School Board Premises be deposited for consultation from April 24, 2026 to June 2, 2026; AND

QUE le document soit adopté à la séance du Conseil des commissaires du 16 juin 2026.

THAT it be adopted at the meeting of the Council of Commissioners on June 16, 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

UNANIMOUS

Résolution B993-20260421

**DÉPÔT, POUR FINS DE CONSULTATION,
DE L'ABROGATION DE LA POLITIQUE
D'INSPECTION DES IMMEUBLES**

CONSIDÉRANT que cette résolution a été révisée et approuvée par le comité exécutif ;

CONSIDÉRANT que la Politique sur la santé et la sécurité va incorporer l'essentiel des dispositions que l'on retrouve dans la Politique d'inspection des immeubles ;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Fournier, appuyé par la commissaire Dumont, que la Politique d'inspection des immeubles soit envisagée pour abrogation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Resolution B993-20260421

**DEPOSIT FOR CONSULTATION ON THE
REPEAL OF THE POLICY FOR BUILDING
INSPECTION**

WHEREAS this resolution was reviewed and is supported by the Executive Committee;

WHEREAS the Policy on Health and Safety will incorporate the essence of the Policy for Building Inspection;

IT IS MOVED by Commissioner Fournier, seconded by Commissioner Dumont, that the Policy for Building Inspection be considered for repeal.

UNANIMOUS

Résolution B994-20260421

**DÉPÔT, POUR FINS DE CONSULTATION,
DE LA POLITIQUE DE LOCATION DE
LOCAUX**

CONSIDÉRANT que cette résolution a été révisée et approuvée par le comité exécutif ;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Megin, appuyé par le commissaire Fournier, que la Politique de location de locaux soit déposée pour fins de consultation du 24 avril 2026 au 2 juin 2026 ; ET

QUE le document soit adopté à la séance du Conseil des commissaires du 16 juin 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Resolution B994-20260421

**DEPOSIT FOR CONSULTATION OF THE
POLICY ON RENTAL OF FACILITIES**

WHEREAS this resolution was reviewed and is supported by the Executive Committee;

IT IS MOVED by Commissioner Megin, seconded by Commissioner Fournier, that the Policy on the Rental of Facilities be deposited for consultation April 24, 2026 to June 2, 2026; AND

THAT it be adopted at the meeting of the Council of Commissioners on June 16, 2026.

UNANIMOUS

Résolution B995-20260421

**DÉPÔT, POUR FINS DE CONSULTATION,
DU DOCUMENT DE PLANIFICATION 2026-
2027**

CONSIDÉRANT que cette résolution a été révisée et approuvée par le comité exécutif ;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Fournier, appuyé par la commissaire Dumont,

Resolution B995-20260421

**DEPOSIT FOR CONSULTATION OF THE
PLANNING DOCUMENT 2026–2027**

WHEREAS this resolution was reviewed and is supported by the Executive Committee;

IT IS MOVED by Commissioner Fournier, seconded by Commissioner Dumont, that the

que le document de planification pour 2026-2027, qui regroupe les documents suivants :

- Plan triennal de destination des immeubles 2026-2029
- Liste des écoles
- Actes d'établissement

soient déposés aux fins de consultation du 24 avril 2026 au 2 juin 2026 ; ET

QUE le document soit adopté à la séance du conseil des commissaires du 16 juin 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution MR510-20260421

OCTROI DE CONTRATS DE SERVICE D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS 2026-2028 (LOTS 1 À 10) – PROJET VERT-7526

CONSIDÉRANT que les contrats de service d'entretien des espaces verts ont terminé le 1^{er} novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été ouvert le 10 mars 2026 et que les appels d'offres conformes sont les suivants (taxes en sus) :

Éco-Verdure	\$179,169.41
Pavé uni Anthony Côté	\$223,360.00

CONSIDÉRANT que la compagnie a démontré qu'elle pouvait satisfaire les besoins ;

CONSIDÉRANT que cette résolution a été révisée et a reçu l'appui du Comité de vérification (finances et ressources matérielles) ;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Megin, appuyé par le commissaire Giummarra, d'octroyer les contrats de service d'entretien des espaces verts pour la période du 1^{er} mai 2026 au 1^{er} novembre 2028 à Éco-Verdure, au

planning document for 2026–2027, which regroups the following documents:

- Three-year Plan for the Allocation and Destination of its Immovables 2026–2029
- List of Schools
- Deeds of Establishment

be deposited for consultation from April 24, 2026 to June 2, 2026; AND

THAT it be adopted at the meeting of the Council of Commissioners on June 16, 2026.

UNANIMOUS

Resolution MR510-20260421

AWARDING OF SERVICE CONTRACTS FOR THE MAINTENANCE OF GREEN SPACES 2026–2028 (LOTS 1 TO 10) — PROJECT VERT–7526

WHEREAS the service contracts for the maintenance of green spaces ended on November 1, 2025;

WHEREAS a public call for tenders was received on March 10, 2026 and the tenders in conformity are as follows (before taxes):

Éco-Verdure	\$179,169.41
Pavé uni Anthony Côté	\$223,360.00

WHEREAS the company has demonstrated that it is able to meet the needs;

WHEREAS this resolution was reviewed and is supported by the Audit (Finance and Material Resources) Committee;

IT IS MOVED by Commissioner Megin, seconded by Commissioner Giummarra, that the contract for the services for the maintenance of green space for the period of May 1, 2026 to November 1, 2028, be

montant total (dix lots) de 179 169,41 \$ (taxes en sus) ; ET

awarded to *Éco-Verdure*, for the total amount (10 lots) of \$179,169.41 (excluding taxes); AND

D'autoriser la directrice générale à signer les contrats à cette fin.

THAT the Director General be authorized to sign the contracts to that effect.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

UNANIMOUS

Résolution MR511-20260421

OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICE POUR UNE ŒUVRE D'ART DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE ET À L'ENVIRONNEMENT DES BÂTIMENTS ET DES SITES GOUVERNEMENTAUX ET PUBLICS À L'ÉCOLE REACH (ÉCOLE SECONDAIRE INTERNATIONALE DE SAINT-LAMBERT) À SAINT-LAMBERT

Resolution MR511-20260421

AWARDING OF A SERVICE CONTRACT FOR ARTWORK UNDER THE POLITIQUE D'INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE ET À L'ENVIRONNEMENT DES BÂTIMENTS ET DES SITES GOUVERNEMENTAUX ET PUBLICS AT REACH SCHOOL (SAINT-LAMBERT INTERNATIONAL HIGH SCHOOL) IN ST. LAMBERT

CONSIDÉRANT que le projet d'agrandissement de l'école REACH à l'école secondaire internationale Saint-Lambert (AGR-3225) a été approuvé par la résolution numéro MR489-202409017 ;

WHEREAS the Saint-Lambert International High School REACH School expansion (AGR-3225) project was approved by resolution number MR489-202409017;

CONSIDÉRANT qu'en accord avec l'Annexe 1 (a. 9) *Budget d'un programme d'intégration des arts*, un pourcentage du budget total doit être consacré à l'œuvre d'art conformément à la législation existante ;

WHEREAS, in accordance with Annex 1 (a. 9) *Budget d'un programme d'intégration des arts*, a percentage of the total budget has to be dedicated to the artwork as per existing legislation;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation (MEQ) a alloué un montant de 243 760 \$ à cette fin afin de répondre à cette exigence ;

WHEREAS the *ministère de l'Éducation* (MEQ) has allocated an amount of \$243,760 for this purpose in order to meet this requirement;

CONSIDÉRANT que la loi prévoit la création d'un comité de sélection ad hoc chargé de recevoir les propositions des artistes ;

WHEREAS the law provides for the creation of an ad hoc selection committee in charge of receiving proposals from artists;

CONSIDÉRANT que les membres de ce comité sont choisis par la Commission scolaire Riverside ;

WHEREAS the members of this committee are selected by Riverside School Board;

CONSIDÉRANT que le comité s'est réuni et a décidé que M^{me} Yechel Gagnon était celle choisie pour créer l'œuvre d'art ;

WHEREAS the committee met and decided that Ms. Yechel Gagnon was the one selected to create the work of art;

CONSIDÉRANT que le coût de cette œuvre d'art est de 168 825 \$, ce qui dépasse l'autorité de signature de la direction générale ;

WHEREAS the cost of said work of art is \$168,825, which is over the signing authority of the Director General;

CONSIDÉRANT que l'autorité du conseil des commissaires est nécessaire pour engager cette dépense ;

WHEREAS the Council of Commissioners' authority is needed to incur the expense;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Megin, appuyé par la commissaire Dumont, que la directrice générale soit autorisée à signer l'entente entre Yechel Gagnon et la Commission scolaire Riverside.

IT IS MOVED by Commissioner Megin, seconded by Commissioner Dumont, that the Director General be authorized to sign for the entente between Yechel Gagnon and Riverside School Board.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

UNANIMOUS

Résolution MR512-20260421

OCTROI D'UN CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR LA RÉFECTION DES BASSINS DE TOITURE B2 ET B4 (TOIT-2725) À L'ÉCOLE WILLIAM-LATTER A CHAMBLY

Resolution MR512-20260421

AWARDING OF A CONSTRUCTION CONTRACT FOR THE RENOVATION OF THE ROOF BASINS B2 AND B4 (TOIT-2725) AT WILLIAM LATTER SCHOOL IN CHAMBLY

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation (MEQ) a accordé une allocation à l'intérieur de la mesure Maintien des bâtiments en vue de procéder à ce projet ;

WHEREAS the *ministère de l'Éducation* (MEQ) has allocated funds within the measure *Maintien des bâtiments* to proceed with this project;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été ouvert le 9 avril 2026 et que les appels d'offres conformes sont les suivants (taxes en sus) :

WHEREAS a public call for tenders was received on April 9, 2026 and the tenders in conformity are as follows (before taxes):

Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée	\$380,625.00
Toitures Couture & Associées inc.	\$434,700.00

CONSIDÉRANT que, à la suite de l'analyse des soumissions faite par le professionnel au dossier, la firme Leclerc architectes recommande le plus bas soumissionnaire jugé conforme ;

WHEREAS, further to the analysis performed by the professional firm *Leclerc architectes*, the lowest bidder in conformity has been recommended;

CONSIDÉRANT que ce projet rencontre toutes les conditions requises pour être accepté à l'intérieur de la mesure Maintien des bâtiments ;

WHEREAS this project meets all of the requirements to qualify within the measure *Maintien des bâtiments*;

CONSIDÉRANT que cette résolution a été révisée par le comité de vérification (finances et des ressources matérielles) et a reçu son appui ;

WHEREAS this resolution was reviewed and is supported by the Audit (Finance & Material Resources) Committee;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Fournier, appuyé par le commissaire Megin, que la Commission scolaire Riverside accepte la recommandation de la firme Leclerc architectes, d'octroyer le contrat pour la réfection des bassins de toiture B2 et B4 (TOIT-2725) à l'école William-Latter à Chambly au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée, au montant de 380 625,00 \$ (taxes en sus) ; ET

IT IS MOVED by Commissioner Fournier, seconded by Commissioner Megin, that Riverside School Board accept the recommendation of the professional firm *Leclerc architectes*, i.e., to award the contract for the renovation of the roof basins B2 and B4 (TOIT-2725) at William Latter School in Chambly to the lowest bidder in conformity, *Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée*, in the amount of \$380,625.00 (before taxes); AND

D'autoriser la directrice générale à signer le contrat à cette fin.

THAT the Director General be authorized to sign the contract to that effect.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

UNANIMOUS

Résolution MR513-20260421

OCTROI D'UN CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR LA RÉNOVATION APRÈS SINISTRE (SINI-2125) À L'ÉCOLE HAROLD-SHEPPARD À SOREL-TRACY

Resolution MR513-20260421

AWARDING OF A CONSTRUCTION CONTRACT FOR THE RENOVATION AFTER A FIRE INCIDENT (SINI-2125) AT HAROLD SHEPPARD SCHOOL IN SOREL-TRACY

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation (MEQ) a accordé une allocation à l'intérieur de la mesure Biens endommagés en vue de procéder à ce projet ;

WHEREAS the *ministère de l'Éducation* (MEQ) has allocated funds within the measure *Biens endommagés* to proceed with this project;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été ouvert le 10 avril 2026 et que les appels d'offres conformes sont les suivants (taxes en sus) :

WHEREAS a public call for tenders was received on April 10, 2026 and the tenders in conformity are as follows (before taxes):

Construction RE-CAM inc.	\$373,618.57
Construction Sorel ltée	\$424,700.00

CONSIDÉRANT que, à la suite de l'analyse des soumissions faite par le professionnel au dossier, la firme Héloïse Thibodeau architectes recommande le plus bas soumissionnaire jugé conforme ;

WHEREAS, further to the analysis performed by the professional firm *Héloïse Thibodeau architectes*, the lowest bidder in conformity has been recommended;

CONSIDÉRANT que ce projet rencontre toutes les conditions requises pour être accepté à l'intérieur de la mesure Biens endommagés ;

WHEREAS this project meets all of the requirements to qualify within the measure *Biens endommagés*;

CONSIDÉRANT que cette résolution a été révisée par le comité de vérification (finances et des ressources matérielles) et a reçu son appui ;

WHEREAS this resolution was reviewed and is supported by the Audit (Finance & Material Resources) Committee;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Parent, appuyée par la commissaire Booth Morrison, que la Commission scolaire Riverside accepte la recommandation de la firme Héloïse Thibodeau architectes, d'octroyer le contrat pour la rénovation après sinistre (SINI-2125) à l'école Harold-Sheppard à Sorel-Tracy au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction RE-CAM inc., au montant de 373 618,57 \$ (taxes en sus) ; ET

IT IS MOVED by Commissioner Parent, seconded by Commissioner Booth Morrison, that Riverside School Board accept the recommendation of the professional firm *Héloïse Thibodeau architectes*, i.e., to award the contract for the renovation after a fire incident (SINI-2125) at Harold Sheppard School in Sorel-Tracy to the lowest bidder in conformity, *Construction RE-CAM inc.*, in the amount of \$373,618.57 (before taxes); AND

D'autoriser la directrice générale à signer le contrat à cette fin.

THAT the Director General be authorized to sign the contract to that effect.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

UNANIMOUS

La résolution suivante est reportée.

Résolution MRXXX-20260421

OCTROI D'UN CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR LES TRAVAUX D'EMBELLISSEMENT DES COURS D'ÉCOLE À L'ÉCOLE SAINT-JUDE À LONGUEUIL (GREENFIELD PARK) (COUR-0526) ET À L'ÉCOLE CEDAR STREET À BELŒIL (COUR-1326)

CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance.

QUESTIONS DU PUBLIC : 20 h 18

Aucune.

This resolution is tabled.

Resolution MRXXX-20260421

AWARDING OF A CONSTRUCTION CONTRACT FOR SCHOOL YARD PROJECTS AT ST. JUDE SCHOOL IN LONGUEUIL (GREENFIELD PARK) (COUR-0526) AND CEDAR STREET SCHOOL IN BELOEIL (COUR-1326)

CORRESPONDENCE

There was no correspondence.

QUESTIONS FROM THE PUBLIC: 8:18 p.m.

None.

BRAVOS

Commissaire Craig

Félicitations à la mairesse de Longueuil, Catherine Fournier, pour la naissance de son bébé.

Commissaire Aguiar

- Bravo au programme Adam's P.A.C.E. et aux deux maîtres de cérémonie, qui ont été incroyables. Tous les parents ont été très impressionnés par ce que le programme Adam's P.A.C.E. peut apporter aux élèves.
- Bravo à l'école secondaire internationale de Saint-Lambert pour ses projets de baccalauréat international (BI). Les élèves ont réalisé un travail formidable. Chaque année, ils trouvent toujours des idées géniales et pleines de créativité. Les élèves qui s'étaient inscrits au voyage en Grèce ont pu fêter le fruit de leur travail et profiter pleinement de leur voyage.

Commissaire Dumont

- Bravo une fois de plus au programme Adam's P.A.C.E. pour son 20^e anniversaire.
- Les deux orateurs ont été formidables. L'un des jeunes hommes, diplômé en 2015, a travaillé – et travaille peut-être encore – pour Spectra sur un large éventail de projets multimédias et excelle dans son domaine. Nous sommes très fiers d'eux.
- C'est très révélateur de tout ce que ce programme peut aider les élèves à accomplir. Félicitations à toutes les personnes qui participent au programme Adam's P.A.C.E. Il s'est indéniablement développé et a couvert bien du terrain au cours des 20 dernières années.

Commissaire Courtney

Bravo à la troupe de théâtre de l'école secondaire régionale Heritage pour sa prestation de la pièce *Matilda*. Ce fut une soirée absolument formidable. La pièce

BRAVOS

Commissioner Craig

Congratulations to the mayor of Longueuil, Catherine Fournier, on the birth of her baby.

Commissioner Aguiar

- Bravo to Adam's P.A.C.E. and to the two Masters of Ceremony, who were incredible. All parents were in awe of what Adam's P.A.C.E. can do for students.
- Bravo to St. Lambert International High School for its International Baccalaureate (IB) projects. The students did a great job. They always come up with great creative ideas year after year. The students who signed up for the trip to Greece got to celebrate their work and enjoy their trip.

Commissioner Dumont

- Bravo again to Adam's P.A.C.E. for its 20th anniversary.
- The two speakers were outstanding. One of the young men, a 2015 graduate, has been working—possibly still—at Spectra on a wide range of multimedia projects and is excelling in his field. We are very proud of them.
- It is very revealing of what this program can help students achieve. Congratulations to everyone who is involved in the Adam's P.A.C.E. program. It has certainly grown and covered a lot of ground over the past 20 years.

Commissioner Courtney

Bravo to the Heritage Regional High School drama club that put on the play *Matilda*. It was an extremely great night. The play involved a significant amount of dialogue and music, and the students delivered it flawlessly. They were

musique, et les élèves l'ont interprétée à la perfection. Ils se sont donnés à fond. Un grand bravo aux membres du personnel enseignant qui ont consacré tant de temps à cette production. Ce fut un véritable plaisir.

Commissaire Megin

- Bravo aux élèves de 6^e année ayant formé la distribution de la pièce de théâtre *Clue* à l'école John-Adam Memorial le 17 avril 2026. Les élèves et le personnel ont fait un excellent travail pour soutenir cette initiative.
- À l'occasion de la Semaine du personnel de soutien administratif, qui se tient cette semaine, nous avons pris le temps de reconnaître et de remercier l'ensemble du personnel de soutien de la Commission scolaire Riverside pour sa précieuse contribution au sein de nos écoles.

VARIA

Aucun.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il EST PROPOSÉ par le commissaire Megin, appuyé par le commissaire Fournier, que la séance soit ajournée au 19 mai 2026.

FIN DE LA SÉANCE

La séance prend fin à 20 h 23.

fully committed. A sincere bravo to the teachers who dedicated so much time to this production. It was truly enjoyable.

Commissioner Megin

- Bravo to the cast of the grade 6 play, *Clue*, at John Adam Memorial School on April 17, 2026. Both students and staff did excellent work to support the initiative.
- As this week marks Administration Support Staff Week, a moment was taken to acknowledge and thank all Riverside School Board support staff for their invaluable contributions to our schools.

OTHER BUSINESS


None.

ADJOURNMENT OF MEETING


IT IS MOVED by Commissioner Megin, seconded by Commissioner Fournier, to adjourn the meeting to May 19, 2026.

CLOSING

The meeting closed at 8:23 p.m.



Christopher Craig, président / Chairman



John McLaren, secrétaire général / Secretary General



CONSEIL DES COMMISSAIRES COUNCIL OF COMMISSIONERS

Members are hereby convened to a regular meeting on
April 21, 2026 at 7:30 p.m. at the Administration Centre
7525, chemin de Chambly, St-Hubert, QC

AGENDA – REGULAR MEETING

1. Call to Order and Quorum
2. Adoption of the Agenda
3. Statement of the Council of Commissioners
4. Approval of Minutes
 - 4.1 Adoption of the Minutes of the regular meeting of March 24, 2026
 - 4.2 Business arising from the Minutes of the regular meeting of March 24, 2026
 - 4.3 Adoption of the Minutes of the special meeting of April 7, 2026
 - 4.4 Business arising from the Minutes of the special meeting of April 7, 2026
5. Questions from the Public – 30 minutes
6. Chairman's Report
7. Director General's Report
8. Parents' Committee Report
9. Special Needs Advisory Report
10. Committee Reports
 - 10.1 Executive
 - 10.2 Transportation
 - 10.3 Audit (Finance/Material Resources)
 - 10.4 Governance and Ethics
 - 10.5 Human Resources
 - 10.6 Education
 - 10.7 Q.E.S.B.A.
11. Resolutions
 - 11.1 Deposit for Consultation of the Policy on Health and Safety on School Board Premises
 - 11.2 Deposit for Consultation of the Repeal of the Policy for Building Inspection
 - 11.3 Deposit for Consultation of the Policy on the Rental of Facilities
 - 11.4 Deposit for Consultation of the Planning Document 2026-2027
 - 11.5 Awarding of a Service Contract for Maintenance of Green Spaces 2026-2028 (Lots 1 to 10) – Project Vert-7526
 - 11.6 Awarding of a Service Contract for Artwork Under the *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* at REACH School (Saint-Lambert International High School) In St. Lambert
 - 11.7 Awarding of a Construction Contract for the Renovation of the Roof Basins B2 and B4 (TOIT-2725) at William Latter School in Chambly
 - 11.8 Awarding of a Construction Contract for the Renovation after a Fire Incident (SINI-2125) at Harold Sheppard School in Sorel-Tracy
 - 11.9 Awarding of a Construction Contract for School Yard Projects at St. Jude School (COUR-0526) in Longueuil (Greenfield Park) and Cedar Street School (COUR-1326) in Beloeil
12. Correspondence
13. Questions from the Public – 20 minutes
14. Bravos (2 minutes per member)
15. Other Business
16. Close of Meeting
17. Date of Next Regular Meeting: **May 19, 2026 at 7:30 p.m.**

Given at Saint-Hubert, Québec on April 17, 2026

John McLaren, Secretary General



CONSEIL DES COMMISSAIRES COUNCIL OF COMMISSIONERS

**Convocation à une séance ordinaire du conseil qui aura lieu
Le 21 avril 2026 à 19 h 30** au centre administratif,
7525, chemin de Chambly, Saint-Hubert, Québec

PROJET D'ORDRE DU JOUR – SÉANCE ORDINAIRE

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Déclaration du Conseil des commissaires
4. Approbation du procès-verbal
 - 4.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mars 2026
 - 4.2. Suivi de la séance ordinaire du 24 mars 2026
 - 4.3. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 avril 2026
 - 4.4. Suivi de la séance extraordinaire du 7 avril 2026
5. Période de questions du public – 30 minutes
6. Rapport du président
7. Rapport de la directrice générale
8. Rapport du comité de parents
9. Rapport du comité EHDAA
10. Rapport des comités
 - 10.1 Exécutif
 - 10.2 Transport
 - 10.3 Vérification (Finance / Ressources matérielles)
 - 10.4 Gouvernance et éthique
 - 10.5 Ressources humaines
 - 10.6 Éducation
 - 10.7 CACSAQ
11. Résolutions
 - 11.1 Dépôt, pour fin de consultation, de la Politique sur la santé et la sécurité dans les établissements de la Commission scolaire
 - 11.2 Dépôt, pour fin de consultation, de l'abrogation de la Politique d'inspection des immeubles
 - 11.3 Dépôt, pour fin de consultation, de la Politique de location de locaux
 - 11.4 Dépôt, pour fins de consultation, du Document de planification 2026-2027
 - 11.5 Octroi de contrats de service d'entretien des espaces verts 2026-2028 (lots 1 à 10) – projet vert-7526
 - 11.6 Octroi d'un contrat de service pour un œuvre d'art dans le cadre de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics à l'école REACH (école secondaire internationale Saint-Lambert) à Saint-Lambert
 - 11.7 Octroi d'un contrat de construction pour la réfection des bassins de toiture B2 et B4 (TOIT-2725) à l'école William-Latter à Chambly
 - 11.8 Octroi d'un contrat de construction pour la rénovation après sinistres (SINI-2125) à l'école Harold-Sheppard à Sorel-Tracy
 - 11.9 Octroi d'un contrat de construction pour les travaux d'embellissement des cours d'écoles à l'école Saint-Jude) (COUR-0526) à Longueuil (Greenfield Park et à l'école Cedar Street (COUR-1326) à Beloeil
12. Correspondance
13. Période de questions du public – 20 minutes
14. Bravos (2 minutes par membre)
15. Varia
16. Clôture
17. Date de la prochaine session ordinaire du conseil : **Le 19 mai 2026 à 19 h 30.**

Donné à Saint-Hubert (Québec) 17 avril 2026

John McLaren, secrétaire général

ACTES

D'ÉTABLISSEMENT

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DU CENTRE	Centre de formation générale adulte ACCESS Cleghorn
CODE DU CENTRE	884-350
ADRESSE	163, avenue Cleghorn Saint-Lambert(Québec) J4R 2J4
NIVEAU D'INSTRUCTION	Formation générale des adultes
IMMEUBLE	1
Bâtisse 884-023 (partiel) 163, avenue Cleghorn Saint-Lambert(Québec) J4R 2J4	Formation générale des adultes, sauf les locaux utilisés par le Centre scolaire communautaire (CSC)

Locaux additionnels : 15

- Bâtisse 884-001 (partiel)**
380, St. Michel, Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 1T4
- Bâtisse 884-005 (partiel):**
781, rue Miller, Greenfield Park, J4V 1W8
- Bâtisse 884-011 (partiel):**
20 rue des Peupliers, Saint-Bruno-de-Montarville J3V 2L8
- Bâtisse 884-013 (partiel):**
250 rue Cedar, Beloeil J4G 3M1
- 884-014 (partiel):**
1075, rue Wolfe, Saint-Bruno-de-Montarville, J3V 3K6
- Bâtisse 884-016 (partiel)**
7445, chemin Chambly, Saint-Hubert J3Y 3S3
- Bâtisse 884-017 (partiel)**
444, rue Mountainview, Otterburn Park J3H 2K2
- Bâtisse 884-019 (partiel):**
863 rue Brébeuf, Longueuil J4J 3P3
- Bâtisse 884-020 (partiel)**
7525 chemin de Chambly, Saint-Hubert J3Y 0N7
- Bâtisse 884-027 (partiel):**
1300 rue Barré, Chambly J3L 2V4
- Bâtisse 884-030 (partiel)**
81, rue Green, Saint-Lambert J4P 1S4
- Bâtisse 884-032 (partiel)**
675, rue Green, Saint-Lambert J4P 1V9
- Bâtisse 884-035 (partiel)**
880, rue Hudson, Greenfield Park, Longueuil J4V 1H1
- Bâtisse 884-808 (partage avec c.s. des Patriotes)**
2121, rue Darwin, Sainte Julie J3E 0C9

Donné à Saint-Hubert, ce ~~17 juin 2025~~ XX juin 2026

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DU CENTRE Centre de formation professionnelle ACCESS Cleghorn

CODE DU CENTRE 884-450

ADRESSE 163, avenue Cleghorn
Saint-Lambert(Québec)
J4R 2J4

NIVEAU D'INSTRUCTION Formation professionnelle

IMMEUBLE 1

Bâtisse 884-023 (partiel) Formation professionnelle, sauf les locaux utilisés par le
163, avenue Cleghorn Centre scolaire communautaire (CSC)
Saint-Lambert(Québec)
J4R 2J4

Locaux additionnels : 15

- Bâtisse 884-001 (partiel)**
380, rue St. Michel, Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 1T4
- Bâtisse 884-005 (partiel):**
781, rue Miller, Greenfield Park, J4V 1W8
- Bâtisse 884-011 (partiel):**
20 rue des Peupliers, Saint-Bruno-de-Montarville J3V 2L8
- Bâtisse 884-013 (partiel):**
250 rue Cedar, Beloeil J4G 3M1
- Bâtisse 884-014 (partiel):**
1075 rue Wolfe, Saint-Bruno-de-Montarville J3V 3K6
- Bâtisse 884-016 (partiel)**
7445, chemin Chambly, Saint-Hubert J3Y 3S3
- Bâtisse 884-017 (partiel)**
444, rue Mountainview, Otterburn Park J3H 2K2
- Bâtisse 884-019 (partiel):**
863 rue Brébeuf, Longueuil J4J 3P3
- Bâtisse 884-020 (partiel)**
7525 chemin de Chambly, Saint-Hubert J3Y 0N7
- Bâtisse 884-027 (partiel):**
1300 rue Barré, Chambly J3L 2V4
- Bâtisse 884-030 (partiel)**
81, rue Green, Saint-Lambert J4P 1S4
- Bâtisse 884-032 (partiel)**
675, rue Green, Saint-Lambert J4P 1V9
- Bâtisse 884-035 (partiel)**
880, rue Hudson, Greenfield Park, Longueuil J4V 1H1
- Bâtisse 884-808 (partage avec c.s. des Patriotes)**
2121, rue Darwin, Sainte Julie J3E 0C9

Donné à Saint-Hubert, ce ~~17 juin 2025~~ XX juin 2026

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DU CENTRE	Centre de formation générale adulte ACCESS Royal Oak
CODE DU CENTRE	884-351
ADRESSE	3555 rue Rocheleau Longueuil (Saint-Hubert) (Québec) J3Y 4T6
NIVEAU D'INSTRUCTION	Formation générale des adultes
IMMEUBLE	1
Bâtisse 884-008 (partiel) 3555, rue Rocheleau Saint-Hubert(Québec) J3Y 4T6	Formation générale des adultes, sauf les locaux utilisés par le Centre scolaire communautaire (CSC)

Locaux additionnels : 14

Bâtisse 884-001 (partiel)
380, rue St. Michel, Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 1T4

Bâtisse 884-005 (partiel):
781, rue Miller, Greenfield Park, J4V 1W8

Bâtisse 884-011 (partiel):
20 rue des Peupliers, Saint-Bruno-de-Montarville J3V 2L8

Bâtisse 884-013 (partiel):
250 rue Cedar, Beloeil J4G 3M1

Bâtisse 884-014 (partiel):
1075 rue Wolfe, Saint-Bruno-de-Montarville J3V 3K6

Bâtisse 884-016 (partiel)
7445, chemin Chambly, Saint-Hubert J3Y 3S3

Bâtisse 884-017 (partiel)
444, rue Mountainview, Otterburn Park J3H 2K2

Bâtisse 884-019 (partiel):
863 rue Brébeuf, Longueuil J4J 3P3

Bâtisse 884-020 (partiel)
7525 chemin de Chambly, Saint-Hubert J3Y 0N7

Bâtisse 884-027 (partiel):
1300 rue Barré, Chambly J3L 2V4

Bâtisse 884-030 (partiel)
81, rue Green, Saint-Lambert J4P 1S4

Bâtisse 884-032 (partiel)
675, rue Green, Saint-Lambert J4P 1V9

Bâtisse 884-035 (partiel)
880, rue Hudson, Greenfield Park, Longueuil J4V 1H1

Bâtisse 884-805 (location)
7900, boulevard Taschereau, C100 et C204A, Brossard J4X 1C2

Bâtisse 884-806 (location)
900 Riverside Drive, Saint-Lambert, J4P 3P2

Donné à Saint-Hubert, ce ~~17 juin 2025~~ XX juin 2026

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DU CENTRE	Centre de formation professionnelle ACCESS Royal Oak
CODE DU CENTRE	884-451
ADRESSE	3555 rue Rocheleau Longueuil (Saint-Hubert) (Québec) J3Y 4T6
NIVEAU D'INSTRUCTION	Formation professionnelle
IMMEUBLE	1
Bâtisse 884-008 (partiel) 3555, rue Rocheleau Saint- Hubert (Québec) J3Y 4T6	Formation professionnelle, sauf les locaux utilisés par le Centre scolaire communautaire (CSC)

Locaux additionnels : 14

Bâtisse 884-001 (partiel)
380, rue St. Michel, Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 1T4

Bâtisse 884-005 (partiel):
781, rue Miller, Greenfield Park, J4V 1W8

Bâtisse 884-011 (partiel):
20 rue des Peupliers, Saint-Bruno-de-Montarville J3V 2L8

Bâtisse 884-013 (partiel):
250 rue Cedar, Beloeil J4G 3M1

Bâtisse 884-014 (partiel):
1075 rue Wolfe, Saint-Bruno-de-Montarville J3V 3K6

Bâtisse 884-016 (partiel)
7445, chemin Chambly, Saint-Hubert J3Y 3S3

Bâtisse 884-017 (partiel)
444, rue Mountainview, Otterburn Park J3H 2K2

Bâtisse 884-019 (partiel):
863 rue Brébeuf, Longueuil J4J 3P3

Bâtisse 884-020 (partiel)
7525 chemin de Chambly, Saint-Hubert J3Y 0N7

Bâtisse 884-027 (partiel):
1300 rue Barré, Chambly J3L 2V4

Bâtisse 884-030 (partiel)
81, rue Green, Saint-Lambert J4P 1S4

Bâtisse 884-032 (partiel)
675, rue Green, Saint-Lambert J4P 1V9

Bâtisse 884-035 (partiel)
880, rue Hudson, Greenfield Park, Longueuil J4V 1H1

Bâtisse 884-805 (location)
7900, boulevard Taschereau, C100 et C204A, Brossard J4X 1C2

Bâtisse 884-806 (location)
900 Riverside Drive, Saint-Lambert, J4P 3P2

Donné à Saint-Hubert, ce ~~17 juin 2025~~ XX juin 2026

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DU CENTRE	Centre d'expertise en Transport - ACCESS (CET-A)
CODE DU CENTRE	884-352
ADRESSE	4861 chemin de la Savane Longueuil (Saint-Hubert) (Québec) J3Y 9G1
NIVEAU D'INSTRUCTION	Formation générale des adultes
IMMEUBLE	1
Bâtisse 884-022 (partiel) 4861 chemin de la Savane Saint-Hubert (Québec) J3Y 9G1	Formation générale des adultes, sauf les locaux utilisés par le Centre scolaire communautaire (CSC)

Locaux additionnels : 15

- Bâtisse 884-001 (partiel)**
380 rue St. Michel, Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 1T4
- Bâtisse 884-005 (partiel):**
781 rue Miller, Greenfield Park J4V 1W8
- Bâtisse 884-011 (partiel):**
20 rue des Peupliers, Saint-Bruno-de-Montarville J3V 2L8
- Bâtisse 884-013 (partiel):**
250 rue Cedar, Beloeil J4G 3M1
- Bâtisse 884-014 (partiel):**
1075 rue Wolfe, Saint-Bruno-de-Montarville J3V 3K6
- Bâtisse 884-016 (partiel)**
7445 chemin de Chambly, Saint-Hubert, Longueuil J3Y 3S3
- Bâtisse 884-017 (partiel)**
444 rue Mountainview, Otterburn Park J3H 2K2
- Bâtisse 884-019 (partiel):**
863 rue Brébeuf, Longueuil J4J 3P3
- Bâtisse 884-020 (partiel)**
7525 chemin de Chambly, Saint-Hubert J3Y 0N7
- Bâtisse 884-027 (partiel):**
1300 rue Barré, Chambly J3L 2V4
- Bâtisse 884-030 (partiel)**
81 rue Green, Saint-Lambert J4P 1S4
- Bâtisse 884-032 (partiel)**
675 rue Green, Saint-Lambert J4P 1V9
- Bâtisse 884-035 (partiel)**
880 rue Hudson, Greenfield Park J4V 1H1
- Bâtisse 884-808 (partage avec c.s.s. des Patriotes)**
2121 rue Darwin, Sainte Julie J3E 0C9

Donné à Saint-Hubert, ce ~~17 juin 2025~~ XX juin 2026

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DU CENTRE	Centre d'expertise en Transport - ACCESS (CET-A)
CODE DU CENTRE	884-452
ADRESSE	4861 chemin de la Savane Longueuil (Saint-Hubert) (Québec) J3Y 9G1
NIVEAU D'INSTRUCTION	Formation professionnelle
IMMEUBLE	1
Bâtisse 884-022 (partiel) 4861 chemin de la Savane Saint-Hubert (Québec) J3Y 9G1	Formation professionnelle, sauf les locaux utilisés par le Centre scolaire communautaire (CSC)

Locaux additionnels : 15

- Bâtisse 884-001 (partiel)**
380 rue St. Michel, Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 1T4
- Bâtisse 884-005 (partiel):**
781 rue Miller, Greenfield Park J4V 1W8
- Bâtisse 884-011 (partiel):**
20 rue des Peupliers, Saint-Bruno-de-Montarville J3V 2L8
- Bâtisse 884-013 (partiel):**
250 rue Cedar, Beloeil J4G 3M1
- Bâtisse 884-014 (partiel):**
1075 rue Wolfe, Saint-Bruno-de-Montarville J3V 3K6
- Bâtisse 884-016 (partiel)**
7445 chemin de Chambly, Saint-Hubert, Longueuil J3Y 3S3
- Bâtisse 884-017 (partiel)**
444 rue Mountainview, Otterburn Park J3H 2K2
- Bâtisse 884-019 (partiel):**
863 rue Brébeuf, Longueuil J4J 3P3
- Bâtisse 884-020 (partiel)**
7525 chemin de Chambly, Saint-Hubert J3Y 0N7
- Bâtisse 884-027 (partiel):**
1300 rue Barré, Chambly J3L 2V4
- Bâtisse 884-030 (partiel)**
81 rue Green, Saint-Lambert J4P 1S4
- Bâtisse 884-032 (partiel)**
675 rue Green, Saint-Lambert J4P 1V9
- Bâtisse 884-035 (partiel)**
880 rue Hudson, Greenfield Park J4V 1H1
- Bâtisse 884-808 (partage avec c.s.s. des Patriotes)**
2121 rue Darwin, Sainte Julie J3E 0C9

Donné à Saint-Hubert, ce ~~17 juin 2025~~ XX juin 2026



En vigueur le 1er juillet ~~2025~~ 2026

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DU CENTRE	ÉCOLE PRIMAIRE BOUCHERVILLE
CODE DU CENTRE	884-012
ADRESSE	800, rue du Père-Le Jeune Boucherville (Québec) J4B 3K1
NIVEAU D'INSTRUCTION	Programme préscolaire Primaire – tous les cycles
IMMEUBLE	1
Bâtisse 884-012 800, rue du Père-Le Jeune Boucherville (Québec) J4B 3K1	Tous les locaux sauf ceux utilisés par les services de classes spécialisés: le programme régional REACH et par le Centre scolaire communautaire (CSC)

Donné à Saint-Hubert, ce ~~17 juin 2025~~ XX juin 2026

John McLaren, secrétaire général



Commission scolaire **Riverside**
Riverside School Board

En vigueur le 1er juillet ~~2025~~ 2026

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DU CENTRE	ÉCOLE CEDAR STREET
CODE DU CENTRE	884-013
ADRESSE	250, rue Cedar Beloeil (Québec) J3G 3M1
NIVEAU D'INSTRUCTION	Programme préscolaire Primaire – tous les cycles
IMMEUBLE	1
Bâtisse 884-013 250, rue Cedar Beloeil (Québec) J3G 3M1	Tous les locaux sauf les locaux ceux utilisés par les services de classes spécialisés: le programme régional REACH, et par ACCESS et le Centre scolaire communautaire (CSC)

Donné à Saint-Hubert, ce ~~17 juin 2025~~ XX juin 2026

John McLaren, secrétaire général



En vigueur le 1er juillet ~~2025~~ 2026

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DU CENTRE	ÉCOLE SECONDAIRE RÉGIONALE CENTENNIAL
CODE DU CENTRE	884-035
ADRESSE	880, rue Hudson Greenfield Park, Longueuil (Québec) J4V 1H1
NIVEAU D'INSTRUCTION	Secondaire – tous les cycles
IMMEUBLE	1
Bâtisse 884-035 880, rue Hudson Greenfield Park Longueuil (Québec) J4V 1H1	Tous les locaux sauf ceux utilisés par ACCESS, et le Centre scolaire communautaire (CSC) et par les classes spécialisées EHDAA : le programme régional REACH

Donné à Saint-Hubert, ce ~~17 juin 2025~~ XX juin 2026

John McLaren, secrétaire général

En vigueur le 1er juillet ~~2025~~ 2026

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DU CENTRE	ÉCOLE INTERNATIONALE COURTLAND PARK
CODE DU CENTRE	884-014
ADRESSE	1075, rue Wolfe Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 3K6
NIVEAU D'INSTRUCTION	Programme préscolaire Primaire – tous les cycles
IMMEUBLE	1
Bâtisse 884-014 1075, rue Wolfe Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 3K6	Tous les locaux sauf ceux utilisés par les services de classes spécialisés: le programme régional REACH, et par ACCESS et le Centre communautaire scolaire (CSC)

Donné à Saint-Hubert, ce ~~17 juin 2025~~ XX juin 2026

John McLaren, secrétaire général



En vigueur le 1er juillet ~~2025~~ 2026

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DU CENTRE	ÉCOLE GOOD SHEPHERD
CODE DU CENTRE	884-006
ADRESSE	5770, rue Aline Brossard (Québec) J4Z 1R3
NIVEAU D'INSTRUCTION	Programme préscolaire Primaire – tous les cycles
IMMEUBLE	1
Bâtisse 884-006 5770, rue Aline Brossard (Québec) J4Z 1R3	Tous les locaux sauf ceux utilisés par les services de classes spécialisées : les programmes régionaux : REACH, BOOST et Tech Tool et par le Centre scolaire communautaire (CSC)

Donné à Saint-Hubert, ce ~~17 juin 2025~~ XX juin 2026

John McLaren, secrétaire général



Commission scolaire **Riverside**
Riverside School Board

En vigueur le 1er juillet ~~2025~~ 2026

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DU CENTRE	ÉCOLE PRIMAIRE INTERNATIONALE GREENFIELD PARK
CODE DU CENTRE	884-007
ADRESSE	776, rue Campbell Greenfield Park, Longueuil (Québec) J4V 1Y7
NIVEAU D'INSTRUCTION	Primaire – tous les cycles
IMMEUBLE	1
Bâtisse 884-007 776, rue Campbell Greenfield Park Longueuil (Québec) J4V 1Y7	Tous les locaux sauf ceux utilisés par les services de classes spécialisés: le programme régional REACH, et par le Centre de service scolaire Marie-Victorin et le Centre scolaire communautaire (CSC)

Donné à Saint-Hubert, ce ~~17 juin 2025~~ XX juin 2026

John McLaren, secrétaire général



Commission scolaire **Riverside**
Riverside School Board

En vigueur le 1er juillet ~~2025~~ 2026

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DU CENTRE ÉCOLE HAROLD-NAPPER
CODE DU CENTRE 884-037
ADRESSE 6375, avenue Baffin Brossard
(Québec) J4Z 2H9

NIVEAU D'INSTRUCTION Programme préscolaire
Primaire – tous les cycles

IMMEUBLE 1

Bâtisse 884-037
6375, avenue Baffin
Brossard (Québec)
J4Z 2H9

Tous les locaux sauf ceux utilisés par les services de classes spécialisés: le programme régional REACH et par le Centre scolaire communautaire (CSC)

Donné à Saint-Hubert, ce ~~17 juin 2025~~ XX juin 2026

John McLaren, secrétaire général



En vigueur le 1er juillet ~~2025~~ 2026

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DU CENTRE	ÉCOLE HAROLD-SHEPPARD
CODE DU CENTRE	884-021
ADRESSE	6205, boulevard des Étudiants Sorel-Tracy (Québec) J3R 4K7
NIVEAU D'INSTRUCTION	Programme préscolaire Primaire – tous les cycles
IMMEUBLE	1
Bâtisse 884-021 6205, boulevard des Étudiants Sorel-Tracy (Québec) J3R 4K7	Tous les lieux sauf ceux utilisés par les services de classes spécialisées : le programme régional REACH et par le Centre scolaire communautaire (CSC)

Donné à Saint-Hubert, ce ~~17 juin 2025~~ XX juin 2026

John McLaren, secrétaire général

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DU CENTRE	ÉCOLE SECONDAIRE RÉGIONALE HERITAGE
CODE DU CENTRE	884-016
ADRESSE	7445, chemin de Chambly Saint-Hubert Longueuil (Québec) J3Y 3S3
NIVEAU D'INSTRUCTION	Secondaire – tous les cycles
IMMEUBLE	1
Bâtisse 884-016 7445, chemin de Chambly Saint-Hubert Longueuil (Québec) J3Y 3S3	Tous les locaux sauf les locaux ceux utilisés par ACCESS, et par les écoles primaires pour les services de classes spécialisée « <i>New Directions</i> » (3^e cycle 1 ^e , 2 ^e et 3 ^e secondaire) pour classes spécialisées EHDAA et « <i>New Directions</i> » et « <i>Evolutions</i> » (1 ^{re} à 5 ^e secondaire)

Donné à Saint-Hubert, ce ~~17 juin 2025~~ XX juin 2026

John McLaren, secrétaire général



Commission scolaire **Riverside**
Riverside School Board

En vigueur le 1er juillet ~~2025~~ 2026

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DU CENTRE	ÉCOLE JOHN-ADAM MEMORIAL
CODE DU CENTRE	884-003
ADRESSE	120, Montée des Bouleaux Delson (Québec) J5B 1L7
NIVEAU D'INSTRUCTION	Programme préscolaire Primaire – tous les cycles
IMMEUBLE	1
Bâtisse 884-003 120, Montée des Bouleaux Delson (Québec) J5B 1L7	Tous les locaux sauf ceux utilisés par les services de classes spécialisés : le programme régional REACH et par le Centre scolaire communautaire (CSC)

Donné à Saint-Hubert, ce ~~17 juin 2025~~ XX juin 2026

John McLaren, secrétaire général

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DU CENTRE	ÉCOLE MOUNT BRUNO
CODE DU CENTRE	884-011
ADRESSE	20, rue des Peupliers Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 2L8
NIVEAU D'INSTRUCTION	Programme préscolaire Primaire – tous les cycles
IMMEUBLE	1
Bâtisse 884-011 20, rue des Peupliers Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 2L8	Tous les locaux sauf ceux utilisés par les services de classes spécialisés: le programme régional REACH, et par ACCESS et le Centre communautaire scolaire (CSC)

Donné à Saint-Hubert, ce ~~17 juin 2025~~ XX juin 2026

John McLaren, secrétaire général



En vigueur le 1er juillet ~~2025~~ 2026

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DU CENTRE	ÉCOLE MOUNTAINVIEW
CODE DU CENTRE	884-017
ADRESSE	444, rue Mountainview Otterburn Park (Québec) J3H 2K2
NIVEAU D'INSTRUCTION	Programme préscolaire Primaire – tous les cycles
IMMEUBLE	1
Bâtisse 884-017 444, rue Mountainview Otterburn Park (Québec) J3H 2K2	Tous les locaux sauf ceux utilisés par les services de classes spécialisés: le programme régional REACH, et par ACCESS et le Centre communautaire scolaire (CSC)

Donné à Saint-Hubert, ce ~~17 juin 2025~~ XX juin 2026

John McLaren, secrétaire général

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DU CENTRE

ÉCOLE REACH

CODE DU CENTRE

~~884-031~~ 884B033

ADRESSE

~~471, XXX~~ rue Green
Saint-Lambert (Québec)
~~J4R-1V2-XXX~~

NIVEAU D'INSTRUCTION

Programme préscolaire
Primaire – Éducation spécialisée
Secondaire - Éducation spécialisée

IMMEUBLE

1

Bâtisse 884B033

~~XXX rue Green~~

~~Saint-Lambert (Québec)~~

~~XXX XXX~~

Tous les locaux sauf ceux utilisés par le Centre
communautaire scolaire (CSC)

Bâtisse 884-029

276, boulevard Queen

Saint-Lambert (Québec) J4R 1H7

Bâtisse 884-031

471, rue Green

Saint-Lambert (Québec) J4R 1V2

Bâtisse 884-032

675 rue Green

Saint-Lambert (Québec) J4P 1V9

~~Classes satellites :~~

~~**Bâtisse 884-035**~~

~~880, rue Hudson~~

~~Greenfield Park Longueuil (Québec) J4V-1H~~

Donné à Saint-Hubert, ce ~~17 juin 2025~~ XX juin 2026

John McLaren, secrétaire général



Commission scolaire **Riverside**
Riverside School Board

En vigueur le 1er juillet ~~2025~~ 2026

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DU CENTRE	ÉCOLE ROYAL CHARLES
CODE DU CENTRE	884-009
ADRESSE	5525, boulevard Maricourt Saint-Hubert, Longueuil (Québec) J3Y 1S5
NIVEAU D'INSTRUCTION	Programme préscolaire Primaire – tous les cycles
IMMEUBLE	1
Bâtisse 884-009 5525, boulevard Maricourt Saint-Hubert Longueuil (Québec) J3Y 1S5	Tous les locaux sauf ceux utilisés par les services de classes spécialisés : le programme régional REACH et par le Centre scolaire communautaire (CSC)

Donné à Saint-Hubert, ce ~~17 juin 2025~~ XX juin 2026

John McLaren, secrétaire général



Commission scolaire **Riverside**
Riverside School Board

En vigueur le 1er juillet ~~2025~~ 2026

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DU CENTRE	ÉCOLE SECONDAIRE INTERNATIONALE DE SAINT-LAMBERT
CODE DU CENTRE	884-032
ADRESSE	675, rue Green Saint-Lambert (Québec) J4P 1V9
NIVEAU D'INSTRUCTION	Secondaire – tous les cycles
IMMEUBLE	1
Bâtisse 884-032 675, rue Green Saint-Lambert (Québec) J4P 1V9	Tous les locaux sauf ceux utilisés par les services de classes spécialisées : le programme régional REACH, et par ACCESS et le Centre scolaire communautaire (CSC) et par les services de classes spécialisées : le programme régional REACH

Donné à Saint-Hubert, ce ~~17 juin 2025~~ XX juin 2026

John McLaren, secrétaire général



Commission scolaire **Riverside**
Riverside School Board

En vigueur le 1er juillet ~~2025~~ 2026

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DU CENTRE	ÉCOLE SAINT-JOHNS
CODE DU CENTRE	884-001
ADRESSE	380, rue Saint-Michel Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 1T4
NIVEAU D'INSTRUCTION	Programme préscolaire Primaire – tous les cycles Secondaire - tous les cycles
IMMEUBLE	1
Bâtisse 884-001 380, rue Saint-Michel Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 1T4	Tous les locaux sauf ceux utilisés par les services de classes spécialisés : le programme régional REACH, et par ACCESS et par le Centre communautaire scolaire (CSC)

Donné à Saint-Hubert, ce ~~17 juin 2025~~ XX juin 2026

John McLaren, secrétaire général



Commission scolaire **Riverside**
Riverside School Board

En vigueur le 1er juillet ~~2025~~ 2026

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DU CENTRE	ÉCOLE SAINT-JUDE
CODE DU CENTRE	884-005
ADRESSE	781, rue Miller Greenfield Park, Longueuil (Québec) J4V 1W8
NIVEAU D'INSTRUCTION	Programme préscolaire Primaire – tous les cycles
IMMEUBLE	1
Bâtisse 884-005 781, rue Miller Greenfield Park Longueuil (Québec) J4V 1W8	Tous les locaux sauf ceux utilisés par ACCESS, le Centre communautaire scolaire (CSC) et par les services de classes spécialisées : le programme régional REACH

Donné à Saint-Hubert, ce ~~17 juin 2025~~ XX juin 2026

John McLaren, secrétaire général



En vigueur le 1er juillet ~~2025~~ 2026

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DU CENTRE	ÉCOLE PRIMAIRE SAINT-LAMBERT
CODE DU CENTRE	884-030
ADRESSE	81, rue Green Saint-Lambert (Québec) J4P 1S4
NIVEAU D'INSTRUCTION	Programme préscolaire Primaire – tous les cycles
IMMEUBLE	1
Bâtisse 884-030 81, rue Green Saint-Lambert (Québec) J4P 1S4	Tous les locaux sauf ceux utilisés par le Centre communautaire scolaire (CSC) et par les services de classes spécialisées : le programme régional REACH

Donné à Saint-Hubert, ce ~~17 juin 2025~~ XX juin 2026

John McLaren, secrétaire général

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DU CENTRE	ÉCOLE SAINT-LAWRENCE
CODE DU CENTRE	884-025
ADRESSE	148, boulevard Champlain Candiac (Québec) J5R 3T2
NIVEAU D'INSTRUCTION	Prématernelle Primaire – tous les cycles
IMMEUBLE	2
Bâtisse 884-002 Pavillon Champlain 148, boulevard Champlain Candiac (Québec) J5R 3T2	Tous les locaux sauf ceux utilisés par ACCESS et par le Centre communautaire scolaire (CSC)
Bâtisse 884-010 Pavillon Saint-Raymond 150, boulevard Champlain Candiac (Québec) J5R 3T2	Tous les locaux sauf ceux utilisés par les services de classes spécialisés : le programme régional REACH, et par ACCESS et par le Centre communautaire scolaire (CSC)

Donné à Saint-Hubert, ce ~~17 juin 2025~~ XX juin 2026

John McLaren, secrétaire général



En vigueur le 1er juillet ~~2025~~ 2026

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DU CENTRE	ÉCOLE SAINT-MARY'S
CODE DU CENTRE	884-019
ADRESSE	1863, rue Brébeuf Longueuil (Québec) J4J 3P3
NIVEAU D'INSTRUCTION	Programme préscolaire Primaire – tous les cycles
IMMEUBLE	1
Bâtisse 884-019 1863, rue Brébeuf Longueuil (Québec) J4J 3P3	Tous les locaux sauf ceux utilisés par ACCESS, par le Centre communautaire scolaire (CSC), et par les services de classes spécialisées : les programmes régionaux REACH, SAIL (maternelle 4 ans et 5 ans et 1 ^{er} cycle) et LINKS (2 ^e et 3 ^e cycles)

Donné à Saint-Hubert, ce ~~17 juin 2025~~ XX juin 2026

John McLaren, secrétaire général



En vigueur le 1er juillet ~~2025~~ 2026

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DU CENTRE	ÉCOLE TERRY-FOX
CODE DU CENTRE	884-018
ADRESSE	1648, rue Langevin Saint-Hubert, Longueuil (Québec) J4T 1X7
NIVEAU D'INSTRUCTION	Programme préscolaire Primaire – tous les cycles
IMMEUBLE	1
Bâtisse 884-018 1648, rue Langevin Saint-Hubert Longueuil (Québec) J4T 1X7	Tous les locaux sauf ceux utilisés par les services de classes spécialisées : les programmes régionaux REACH et NEST et par le Centre scolaire communautaire (CSC)

Donné à Saint-Hubert, ce ~~17 juin 2025~~ XX juin 2026

John McLaren, secrétaire général



En vigueur le 1er juillet ~~2025~~ 2026

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

NOM DU CENTRE	ÉCOLE WILLIAM-LATTER
CODE DU CENTRE	884-027
ADRESSE	1300, rue Barré Chambly (Québec) J3L 2V4
NIVEAU D'INSTRUCTION	Programme préscolaire Primaire – tous les cycles
IMMEUBLE	1
Bâtisse 884-027 1300, rue Barré Chambly (Québec) J3L 2V4	Tous les locaux sauf ceux utilisés par les services de classes spécialisés : le programme régional REACH, et par ACCESS et par le Centre communautaire scolaire (CSC)

Donné à Saint-Hubert, ce ~~17 juin 2025~~ XX juin 2026

John McLaren, secrétaire général

LISTE DES ÉCOLES ET DES CENTRES

Pour l'année scolaire 2025-2026

MUNICIPALITÉ ET CODE ÉCOLE/ CENTRE	
BELOEIL	
884013 884-013 (partiel)	École Cedar Street ACCESS Formation général adultes et Formation professionnelle
BOUCHERVILLE	
884012	École primaire Boucherville
BROSSARD	
884006 884006 (partiel) 884037 884805 (location)	École Good Shepherd École REACH (classes satellites) École Harold-Napper ACCESS Formation général adultes et Formation professionnelle
CANDIAC	
884002 884010	École Saint-Lawrence (Pavillon Champlain) École Saint-Lawrence (Pavillon St-Raymond)
CHAMBLY	
884027 884027 (partiel)	École William-Latter ACCESS Formation général adultes et Formation professionnelle
DELSON	
884003	École John-Adam Memorial
GREENFIELD PARK	
884035 884035 (partiel) 884035 (partiel) 884007 884005 884005 (partiel) 884005 (partiel)	École secondaire régionale Centennial ACCESS Formation général adultes et Formation professionnelle École REACH (classes satellites) École internationale primaire Greenfield Park École primaire St. Jude ACCESS Formation général adultes et Formation professionnelle École REACH (classes satellites)
LONGUEUIL	
884019 884019 (partiel)	École Saint-Mary's ACCESS Formation général adultes et Formation professionnelle
OTTERBURN PARK	
884017 884017 (partiel)	École Mountainview ACCESS Formation général adultes et Formation professionnelle
SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE	
884011 884011 (partiel) 884014 884014 (partiel)	École Mount Bruno ACCESS Formation général adultes et Formation professionnelle École internationale Courtland Park ACCESS Formation général adultes et Formation professionnelle

LISTE DES ÉCOLES ET DES CENTRES

Pour l'année scolaire 2025-2026

SAINT-HUBERT	
884008	ACCESS Formation général adultes et Formation professionnelle (Royal Oak)
884020 (partiel)	ACCESS Formation général adultes et Formation professionnelle (Centre administratif CSR)
884009	École Royal Charles
884018	École Terry-Fox
884022	ACCESS Formation général adultes et Formation professionnelle (CET-A)
884016	École secondaire régionale Héritage
884016 (partiel)	ACCESS Formation général adultes et Formation professionnelle
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU	
884001	École Saint-Johns
884001 (partiel)	ACCESS Formation général adultes et Formation professionnelle
SAINTE-JULIE	
884808 (location)	ACCESS Formation général adultes et Formation professionnelle
SAINT-LAMBERT	
884023	ACCESS Formation général adultes et Formation professionnelle (Cleghorn)
884029	École REACH (Queen)
884031	École REACH (Green)
884B033	École REACH
884030	École primaire Saint-Lambert
884030 (partiel)	École REACH (classes satellites)
884032	École secondaire internationale de Saint-Lambert
884032 (partiel)	École REACH – PACE
884032 (partiel)	ACCESS Formation général adultes et Formation professionnelle
884806 (location)	ACCESS Formation général adultes – Adam's PACE
SOREL-TRACY	
884021	École Harold-Sheppard
884021 (partiel)	École REACH (classes satellites)

Version : 17 juin 2025 XX juin 2026

COMMISSION SCOLAIRE RIVERSIDE

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles

Déposé pour consultation le ~~18 avril 2025 au 1er juin 2025~~ ~~24 avril 2026 au 2 juin 2026~~

Nom de l'école ou centre Adresse civique	Code bâtisse	Capacité d'accueil totale MEQ ¹ (élèves)	Inscriptions actuelles 30 septembre	Inscriptions prévues par le MEQ	Inscriptions prévues par le MEQ	Inscriptions prévues par le MEQ	Niveau	Lieux à la disposition de l'école ou centre
			2024 2025					
			2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029		
ZONE CENTRALE Boucherville, Brossard, Greenfield Park, Saint-Hubert, Saint-Lambert, Vieux Longueuil								
ÉCOLE GOOD SHEPHERD 5770, rue Aline, Brossard J4Z 1R3	884-006						Précolaire- 6	Tous les lieux sauf ceux utilisés par les services de classes spécialisées: les programmes régionaux REACH, BOOST et Tech Tool et le Centre scolaire communautaire (CSC)
ÉCOLE HAROLD-NAPPER 6375, avenue Baffin, Brossard J4Z 2H9	884-037						Précolaire- 6	Tous les locaux sauf ceux utilisés par les services de classes spécialisées ; le programme régional REACH et par le Centre scolaire communautaire (CSC)
ÉCOLE PRIMAIRE SAINT-LAMBERT 81, rue Green, Saint-Lambert J4P 1S4	884-030						Précolaire- 6	Tous les lieux sauf ceux utilisés par les services de classes spécialisées: le programme régional REACH, et par le Centre scolaire communautaire (CSC)

PLAN TRIENNAL DE DESTINATION DES IMMEUBLES

2025-2028 2026-2029

Nom de l'école ou centre Adresse civique	Code bâtisse	Capacité d'accueil totale MEQ ¹ (élèves)	Inscriptions actuelles 30 septembre 2024 2025	Inscriptions prévues par le MEQ	Inscriptions prévues par le MEQ	Inscriptions prévues par le MEQ	Niveau	Lieux à la disposition de l'école ou centre	
			2024-2025-	2025-2026	2026-2027	2027-2028			
			2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029			
ÉCOLE PRIMAIRE INTERNATIONALE GREENFIELD PARK 776, rue Campbell, Greenfield Park, J4V 1Y7	884-007	3561	2894 2798	2640	2591	2535	Préscolaire– 6	Tous les lieux sauf ceux utilisés par les services de classes spécialisées: le programme régional REACH et par le Centre de services scolaire Marie-Victorin et le Centre scolaire communautaire (CSC)	
ÉCOLE SAINT-JUDE 781, rue Miller, Greenfield Park, J4V 1W8	884-005						Préscolaire– 6	Tous les lieux sauf ceux utilisés par les services de classes spécialisées: le programme régional REACH, et par le Centre scolaire communautaire (CSC) et ACCESS	
ÉCOLE ROYAL CHARLES 5525, boul. Maricourt, Saint-Hubert, Longueuil J3Y 1S5	884-009						Préscolaire– 6	Tous les lieux sauf ceux utilisés par les services de classes spécialisés : le programme régional REACH et par le Centre scolaire communautaire (CSC)	
ÉCOLE SAINT-MARY'S Brébeuf, Longueuil, J4J 3P3	884-019						1863 rue	Préscolaire– 6	Tous les lieux sauf ceux utilisés par le Centre scolaire communautaire (CSC) et ACCESS et par les services de classes spécialisés : les programmes régionaux REACH, SAIL et LINKS
ÉCOLE TERRY-FOX 1648, rue Langevin, Saint-Hubert, Longueuil J4T 1X7	884-018						Préscolaire– 6	Tous les lieux sauf ceux utilisés par les services de classes spécialisés : les programmes régional régionaux REACH et NEST et par le Centre scolaire communautaire (CSC)	
ÉCOLE PRIMAIRE BOUCHERVILLE 800, rue du Père-Le Jeune, Boucherville J4B 3K1	884-102						Préscolaire– 6	Tous les lieux sauf ceux utilisés par les services de classes spécialisés : le programme régional REACH et par le Centre scolaire communautaire (CSC)	

PLAN TRIENNAL DE DESTINATION DES IMMEUBLES

2025-2028 2026-2029

Nom de l'école ou centre Adresse civique	Code bâtisse	Capacité d'accueil totale MEQ ¹ (élèves)	Inscriptions actuelles 30 septembre 2024 2025	Inscriptions prévues par le MEQ	Inscriptions prévues par le MEQ	Inscriptions prévues par le MEQ	Niveau	Lieux à la disposition de l'école ou centre
			2024-2025-	2025-2026	2026-2027	2027-2028		
			2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029		
ÉCOLE REACH GREEN 471, rue Green, Saint-Lambert J4P 1V2	884-031						Préscolaire - 11	Tous les lieux utilisés par le programme régional REACH sauf ceux utilisés par le Centre scolaire communautaire (CSC)
ÉCOLE REACH QUEEN 276, boulevard Queen, Saint-Lambert J4R 1H7	884-029						Préscolaire - 6	Tous les lieux utilisés par le programme régional REACH sauf ceux utilisés par le Centre scolaire communautaire (CSC)
REACH - école secondaire internationale de Saint-Lambert) 675, rue Green, Saint-Lambert J4P 1V9	884-032						sec 1 - 5	Tous les lieux sauf ceux utilisés par le programme régional les services de classes spécialisés : REACH sauf ceux utilisés et par le Centre scolaire communautaire (CSC)
REACH - (école secondaire régionale Centennial) Hudson Street, Greenfield Park, Longueuil J4V 1H4	880- 884-035						1-11	Tous les lieux utilisés par le programme régional REACH sauf ceux utilisés par le Centre scolaire communautaire (CSC)
TOTAUX :		3561	0	2640	2591	2535		
ZONE OUEST Candiac, Delson, La Prairie, Sainte-Catherine								
ÉCOLE SAINT-LAWRENCE 148 and 150, boul. Champlain, Candiac J5R 3T2	884-002 884-010	874	843 828	754	768	785	Préscolaire – 6	Pavillon Champlain: 884002 Pavillon Saint-Raymond: 884010 Tous les lieux sauf ceux utilisés par les services de classes spécialisés : le programme régional REACH et par le Centre scolaire communautaire (CSC) et ACCESS

PLAN TRIENNAL DE DESTINATION DES IMMEUBLES

2025-2028 2026-2029

Nom de l'école ou centre Adresse civique	Code bâtisse	Capacité d'accueil totale MEQ ¹ (élèves)	Inscriptions actuelles 30 septembre 2024 2025	Inscriptions prévues par le MEQ	Inscriptions prévues par le MEQ	Inscriptions prévues par le MEQ	Niveau	Lieux à la disposition de l'école ou centre
			2024-2025-	2025-2026	2026-2027	2027-2028		
			2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029		
ÉCOLE JOHN-ADAM MEMORIAL 120, Mtée des Bouleaux, Delson J5B 1L7	884-003						Préscolaire – 6	Tous les lieux sauf ceux utilisés par les services de classes spécialisés : le programme régional REACH et par le Centre scolaire communautaire (CSC)
TOTAUX :		874	0	754	768	785		

PLAN TRIENNAL DE DESTINATION DES IMMEUBLES

2025-2028 2026-2029

Nom de l'école ou centre Adresse civique	Code bâtisse	Capacité d'accueil totale MEQ ¹ (élèves)	Inscriptions actuelles 30 septembre 2024 2025	Inscriptions prévues par le MEQ	Inscriptions prévues par le MEQ	Inscriptions prévues par le MEQ	Niveau	Lieux à la disposition de l'école ou centre
			2024-2025-	2025-2026	2026-2027	2027-2028		
			2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029		
ZONE SUD St. Jean-sur Richelieu , Chambly								
ÉCOLE WILLIAM-LATTER 1300, rue Barré, Chambly J3L 2V4	884-027	874	774 902	955	1009	1053	Préscolaire– 6	Tous les lieux sauf ceux utilisés par les services de classes spécialisés : le programme régional REACH et par le Centre scolaire communautaire (CSC) et ACCESS
ÉCOLE SAINT-JOHNS 380, rue St. Michel, St. Jean-sur Richelieu J3B 1T4	884-001						Préscolaire– 6	Tous les lieux sauf ceux utilisés par le secondaire, les services de classes spécialisés : le programme régional REACH et par le Centre scolaire communautaire (CSC) et ACCESS
TOTAUX :		874	0	955	1009	1053		
RÉGION DE LA VALLÉE Beloeil, Sainte-Julie, Saint-Bruno-de-Montarville								
ÉCOLE CEDAR STREET 250, rue Cedar, Beloeil J3G 3M1	884-013	805	746 724	754	752	751	Préscolaire– 6	Tous les lieux sauf ceux utilisés par les services de classes spécialisés : le programme régional REACH et par le Centre scolaire communautaire (CSC) et ACCESS
ÉCOLE INTERNATIONALE COURTLAND PARK 1075, rue Wolfe, Saint-Bruno-de-Montarville J3V 3K6	884-014						Préscolaire– 6	Tous les lieux sauf ceux utilisés par les services de classes spécialisés : le programme régional REACH et par le Centre scolaire communautaire (CSC) et ACCESS

PLAN TRIENNAL DE DESTINATION DES IMMEUBLES

2025-2028 2026-2029

Nom de l'école ou centre Adresse civique	Code bâtisse	Capacité d'accueil totale MEQ ¹ (élèves)	Inscriptions actuelles 30 septembre 2024 2025	Inscriptions prévues par le MEQ	Inscriptions prévues par le MEQ	Inscriptions prévues par le MEQ	Niveau	Lieux à la disposition de l'école ou centre
			2024-2025-	2025-2026	2026-2027	2027-2028		
			2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029		
ÉCOLE MOUNT BRUNO 20, rue Des Peupliers, Saint-Bruno-de- Montarville J3V 2L8	884-011						Préscolaire– 6	Tous les lieux sauf ceux utilisés par les services de classes spécialisés : le programme régional REACH et par le Centre scolaire communautaire (CSC) et ACCESS
TOTAUX :		805	0	754	752	751		
ZONE EST Saint- Hilaire, Otterburn Park								
MOUNTAINVIEW SCHOOL 444, rue Mountainview, Otterburn Park J3H 2K2	884-017	276	284 260	313	320	334	Préscolaire– 6	Tous les lieux sauf ceux utilisés par les services de classes spécialisés : le programme régional REACH et par le Centre scolaire communautaire (CSC) et ACCESS
TOTAUX :		276	0	313	320	334		
ZONE NORD Sorel-Tracy								
ÉCOLE HAROLD-SHEPPARD 6205, boul. des Étudiants, Sorel/Tracy J3R 4K7	884-021	161	142 152	119	119	117	Préscolaire– 6	Tous les lieux sauf ceux utilisés par les services de classes spécialisées: le programme régional REACH et par le Centre scolaire communautaire (CSC)
TOTAUX :		161	0	119	119	117		

PLAN TRIENNAL DE DESTINATION DES IMMEUBLES

2025-2028 2026-2029

Nom de l'école ou centre Adresse civique	Code bâtisse	Capacité d'accueil totale MEQ ¹ (élèves)	Inscriptions actuelles 30 septembre 2024 2025	Inscriptions prévues par le MEQ	Inscriptions prévues par le MEQ	Inscriptions prévues par le MEQ	Niveau	Lieux à la disposition de l'école ou centre
			2024-2025-	2025-2026	2026-2027	2027-2028		
			2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029		
TOTAUX :		156	94					
TOTAUX (primaire) :			94	5535	5559	5575		

PLAN TRIENNAL DE DESTINATION DES IMMEUBLES

2025-2028 2026-2029

Nom de l'école ou centre Adresse civique	Code bâtisse	Capacité d'accueil totale MEQ ¹ (élèves)	Inscriptions actuelles 30 septembre 2024 2025	Inscriptions prévues par le MEQ	Inscriptions prévues par le MEQ	Inscriptions prévues par le MEQ	Niveau	Lieux à la disposition de l'école ou centre
			2024-2025-	2025-2026	2026-2027	2027-2028		
			2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029		
SECONDAIRE								
ÉCOLE ST. SAINT-JOHNS 380, rue St. Michel, St. Jean-sur Richelieu J3B 1T4	884-001	4458	3512 3476	3627	3662	3637	Sec 1-5	Tous les lieux sauf ceux utilisés par le primaire, le Centre scolaire communautaire (CSC) et ACCESS
ÉCOLE SECONDAIRE RÉGIONALE HERITAGE 7445, Chemin Chambly, Saint-Hubert, Longueuil J3Y 3S3	884-016						Sec 1-5 WOTP	Tous les lieux sauf ceux utilisés par ACCESS et les écoles primaires pour le programme New Direction et le programme Evolutions
ÉCOLE SECONDAIRE INTERNATIONAL DE SAINT- LAMBERT 675, rue Green, Saint-Lambert J4P 1V9	884-032						Sec 1-5 WOTP	Tous les lieux sauf ceux utilisés par les services de classes spécialisées: le programme régional régionaux et supra régionaux de scolarisation REACH, le Centre scolaire communautaire (CSC), et ACCESS
ÉCOLE SECONDAIRE RÉGIONALE CENTENNIAL 880, rue Hudson, Greenfield Park, Longueuil J4V 1H1	884-035						Sec 1-5 WOTP	Tous les lieux sauf ceux utilisés par les services de classes spécialisées: le programme régional REACH , le Centre scolaire communautaire (CSC), et ACCESS
TOTAUX :		4458	0					
TOTAUX (secondaire) :			0	3627	3662	3637		
Formation Professionnelle Formation générale adultes (FGA)								

PLAN TRIENNAL DE DESTINATION DES IMMEUBLES

2025-2028 2026-2029

Nom de l'école ou centre Adresse civique	Code bâtisse	Capacité d'accueil totale MEQ ¹ (élèves)	Inscriptions actuelles 30 septembre 2024 2025	Inscriptions prévues par le MEQ	Inscriptions prévues par le MEQ	Inscriptions prévues par le MEQ	Niveau	Lieux à la disposition de l'école ou centre
			2024-2025-	2025-2026	2026-2027	2027-2028		
			2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029		
ACCESS CLEGHORN 163, Cleghorn Avenue, Saint-Lambert J4R 2J4	884-023	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	Formation Professionnelle Formation générale adultes (FGA)	S/O
ACCESS Royal Oak 3555 Rocheleau Street, Saint-Hubert, J3Y 4T6	884-008	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	Formation Professionnelle Formation générale adultes (FGA)	S/O
Centre d'expertise en Transport - ACCESS (CET-A) 4861 chemin de la Savane, Saint-Hubert, J3Y 9G1	884-022	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	Formation Professionnelle Formation générale adultes (FGA)	S/O

¹CAPACITÉ D'ACCUEIL DES ÉCOLES

Le calcul utilisé pour déterminer la capacité d'accueil des écoles est le suivant :

École primaire: nombre de salles de classe moins le nombre de locaux spécialisés (bibliothèque, informatique, musique, arts, espaces communs) multiplié par 23 plus le nombre de locaux pour programmes régionaux x 10

École secondaire: nombre de salles de classe + gymnase + laboratoires x 29 x 85%



Commission scolaire Riverside – Politique

Résolution B2-20000704

Politique d'inspection des immeubles

But

Le but de cette politique est d'assurer l'inspection régulière des immeubles afin de respecter les normes de sécurité, d'identifier les problèmes reliés à la santé et la sécurité, d'établir les besoins en entretien et en réparation, et de noter les besoins de rénovation ou de nouvelles constructions.

Calendrier

Les inspections seront effectuées par l'administration des écoles ou des centres ou par un représentant, deux fois par année, au début de l'année scolaire et durant les mois d'hiver. Ces rapports d'inspections seront étudiés par la Direction du Service des ressources matérielles. La liste établie à l'annexe A ci-jointe servira de guide pour ces inspections et sera sujette à des révisions par le sous-comité des ressources matérielles.

L'échéancier pour compléter ces inspections sont le 30 septembre et le 31 janvier, ce qui assurera le plus de temps possible pour effectuer les réparations.

Mesures correctives

Les mesures correctives qui relèvent de l'inspection feront l'objet d'une Proposition de projet (annexe B) qui sera acheminée au Directeur du Service des ressources matérielles par la Direction de l'immeuble (école ou centre). Sur réception de la Proposition de projet le Service des ressources matérielles validera les informations et établira une liste de priorités des projets avec un estimé des coûts et un échéancier d'exécution :

- Sécurité
- Entretien urgent
- Entretien général
- Nouveaux projets – rénovations

Projets

Pour fins budgétaires, tous les projets sont identifiés par un code selon les sections 62000 à 68000 du Manuel de procédures comptable. En général, il existe deux catégories de projets – l'entretien et les réparations, et les améliorations, les rénovations ou les projets majeurs. Le financement d'un projet spécial ou d'un agrandissement d'immeuble ferait l'objet d'une

~~requête au ministère de l'Éducation. Les projets de réparations et d'entretien sont financés avec les fonds alloués aux écoles et aux centres et sont considérés comme périodiques. Les écoles et les centres avec le Service des ressources matérielles établissent conjointement des priorités. Les demandes d'améliorations, de rénovations ou de réparations majeures sont priorisées et approuvées par le Conseil des commissaires selon les recommandations conjointes du Service des ressources matérielles, des écoles et des centres. Ces projets font partie du Plan triennal d'investissement. Les projets d'agrandissement ou de rénovations majeures font l'objet d'une demande de financement et d'approbation au ministère de l'Éducation selon la recommandation du Conseil des commissaires.~~

Contrats

~~L'octroi d'un contrat sera effectué selon la Politique d'approvisionnement de biens et services de la Commission scolaire Riverside.~~

~~Le contrôle budgétaire des contrats demeure la responsabilité du directeur des ressources matérielles et du directeur général dont ce dernier informera régulièrement le Conseil des commissaires de l'avancement des projets.~~



Commission scolaire Riverside – Politique
Résolution B174-20070522

*Politique sur la santé et la sécurité dans les établissements
de la Commission scolaire*

Nom de la politique :	Politique sur la santé et sécurité
Numéro de la politique :	BXXX-XXXXXXXX remplace la Politique numéro B174-20070522
Réception par l'exécutif :	7 avril 2026
Réception par le Conseil :	21 avril 2026
Période de consultation :	24 avril 2026 au 2 juin 2026
Approbation par le Conseil :	

Préambule

La Commission scolaire Riverside est assujettie aux lois provinciales sur la santé et la sécurité au travail, telles que la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et ses règlements d'application.

La Commission scolaire Riverside ~~est désireuse~~ s'efforce d'offrir un environnement sain et sécuritaire qui permet aux à ses élèves/étudiants, et aux membres de son au personnel d'atteindre leur plein potentiel et à ses visiteurs. ~~Tout le monde~~ Le personnel doit connaître et comprendre les mesures d'urgence en place, sa responsabilité personnelle en cas d'urgence ainsi que le rôle qu'il joue pour assurer la santé et la sécurité de tout un chacun.

Le principe fondamental est que les enjeux locaux sont traités au niveau local autant que possible et ne sont portés à l'échelle de la commission scolaire que dans les autres cas.

~~La commission scolaire est consciente que pour atteindre cet objectif, elle doit maximiser l'utilisation des ressources humaines, financières et matérielles disponibles dans le cadre de la planification d'activités relatives à la sécurité, la salubrité et les situations d'urgence dans les établissements.~~

~~Dans ce contexte, la commission scolaire a décidé d'adopter la présente politique afin de répartir les responsabilités et rôles de chacun entre les différents intervenants du milieu.~~

Principes

- a) ~~La sécurité est la responsabilité de tous et chacun. Tous les occupants doivent connaître et comprendre les mesures d'urgence et leur rôle individuel advenant une situation d'urgence telle un incendie, une alerte d'intrus ou toute autre situation.~~
- b) ~~Les procédures d'urgence sont établies en tenant compte des types de risques potentiels et réels, de la probabilité d'occurrence du risque, du nombre de personnes potentiellement à risque et de l'ampleur possible de pertes provoquées par ces urgences.~~
- e) ~~Les procédures d'urgence doivent être préparées à l'avance afin de protéger les étudiants, les employés, les visiteurs, la propriété et l'environnement.~~

Obligations

a) La Commission scolaire Riverside doit :

- Mettre en place les comités de santé et de sécurité nécessaires;
- Mettre en place les comités de santé et de sécurité suivants à l'échelle de la commission scolaire, à savoir :
 - Écoles primaires
 - Écoles secondaires
 - Écoles REACH
 - Centre ACCESS
 - Centre administratif

Chaque comité, coprésidé par le président du Syndicat de l'enseignement de Riverside (SER) et le secrétaire général de la Commission scolaire Riverside, est composé d'un nombre égal de membres du syndicat et de la direction de la commission scolaire.

- Mettre en place un comité local de santé et de sécurité dans chacune de ses installations;
- Veiller à ce que les comités de santé et de sécurité de la commission scolaire ainsi que les comités locaux de santé et de sécurité se réunissent au moins trois fois par année scolaire;
- Veiller à l'embauche de représentants en santé et sécurité au travail (SST);
- S'assurer que chacune de ses installations est inspectée au moins deux-trois fois par année scolaire par le représentant SST et la direction de l'école/du centre s'ils sont disponibles, dans le cas des écoles et des centres, et par le représentant SST et le secrétaire général, dans le cas du centre administratif;
- S'assurer que tous les bâtiments sont inspectés par le service des ressources matérielles conformément au calendrier établi par le ministère de l'Éducation (MEQ);
- Mettre en place un système de suivi du processus d'inspection à l'usage des représentants SST;
- Élaborer un plan de prévention et le mettre à jour annuellement;
- Élaborer, communiquer et mettre en œuvre un plan de mesures d'urgence pour

chacune de ses installations.

b) Les écoles/centres doivent :

- Mettre en place leur comité local de santé et de sécurité;
- Veiller à ce que le comité se réunisse au moins trois fois par année scolaire;
- Adopter un plan de mesures d'urgence et le revoir annuellement;
- Veiller à ce que le plan soit communiqué à leur personnel;
- Organiser à intervalles réguliers des exercices pour assurer une bonne compréhension du plan;
- Collaborer avec le représentant en santé et sécurité au travail lors de leurs inspections.

c) Le personnel d'école/de centre doit :

- Toujours veiller à la sécurité des élèves/étudiants, en particulier en cas de situation d'urgence;
- Connaître les procédures d'urgence.

Objectif

~~La Commission scolaire Riverside a notamment comme objectif pour chacun de ses établissements, la mise en place et le maintien d'un programme annuel de santé et sécurité comprenant un programme de mesures d'urgence. De façon minimale, un tel programme doit :~~

- ~~a) établir et maintenir un comité local de santé et sécurité par établissement;~~
- ~~b) évaluer les risques deux fois par année;~~
- ~~e) identifier les situations d'urgence prévisibles;~~
- ~~d) développer un programme détaillé de préparation de mesures d'urgence;~~
- ~~e) développer un plan de récupération et retour à la normale après un incident;~~
- ~~f) préparer et mener les exercices de mesures d'urgence;~~
- ~~g) documenter et faire le suivi des incidents;~~
- ~~h) soumettre à l'autorité compétente de la commission scolaire un rapport découlant de tout événement ayant pour résultat l'application de mesures d'urgence;~~
- ~~i) soumettre le rapport biannuel des rapports d'événements de la C.S.S.T.;~~
- ~~j) soumettre à l'autorité compétente de la commission scolaire un rapport de fin d'année scolaire relativement à l'efficacité du programme de mesures d'urgence.~~

Définitions

Urgence :

~~Il y a trois types d'urgences :~~

- ~~• les urgences de causes naturelles incluent les inondations, les tremblements de terre, les tornades, les tempêtes de vent, les tempêtes de neige, etc.;~~
- ~~• les urgences de causes technologiques incluent l'incendie, l'explosion, l'effondrement de bâtiments, la radiation, le déversement de substances toxiques, la~~

- panne d'électricité, d'eau et de communications, etc.;
- les urgences de causes humaines incluent l'alerte d'intrus, la désobéissance civile, l'agression, etc.

Situation d'urgence :

Une situation d'urgence est toute situation ou événement à caractère sérieux, se développant soudainement, de façon imprévisible, et exigeant une action immédiate.

Plan d'urgence :

Un plan d'urgence est un ensemble intégré de politiques et de procédures permettant de se préparer, de répondre aux situations d'urgence et de retourner à la normale après les événements.

Procédure d'urgence :

Une procédure d'urgence est un ensemble d'étapes permettant de contrôler un événement et de réduire au minimum les conséquences. Elle doit être spécifique au genre d'incident et être flexible afin de tenir compte d'un scénario changeant. Elle doit identifier les ressources critiques permettant de faire face à la situation et fournir les informations pertinentes afin de contrôler la situation.

Prévention :

La prévention est un ensemble d'étapes permettant d'assurer que le risque d'occurrence des urgences est éliminé ou réduit. La prévention comprend, entre autres, une analyse des risques afin de contrôler, diminuer ou éliminer les dangers, le développement professionnel du personnel, des inspections régulières du lieu de travail et des pratiques approuvées en matière d'entretien.

Récupération et retour à la normale :

La récupération est le processus qui permet de récupérer rapidement et de pouvoir fonctionner normalement avec aussi peu de perturbations que possible.

Attribution des responsabilités

► Commission scolaire

La commission scolaire doit :

- développer une politique encadrant le développement d'un environnement sain et sécuritaire sur les propriétés de la Commission scolaire;
- établir et maintenir un comité central de santé et sécurité;
- établir des procédures générales d'urgence;
- entretenir et réparer les biens meubles et immeubles;
- déterminer les responsabilités de la direction d'établissement;
- superviser le respect de la politique et donner des recommandations, s'il y a lieu;
- faire l'analyse, par le biais du comité de santé et sécurité de la commission scolaire, des conditions dangereuses et des cas de violence;
- développer des plans d'action corrective en tenant compte des situations qui ont surgi tout au long de l'année;
- s'assurer, si nécessaire, que le MELS obtienne les informations requises au sujet des écoles sous sa juridiction.

► **Direction d'établissement**

La direction d'établissement doit :

- a) ~~planifier et assurer la gestion des opérations en cas de situation d'urgence sur les lieux de son établissement;~~
- b) ~~adapter les mesures d'urgence à la réalité locale de chaque établissement;~~
- c) ~~prendre toute mesure préventive afin de minimiser ou éliminer les situations dangereuses;~~
- d) ~~en collaboration avec les services d'incendie et de police et avec les organisations municipales établir les lignes de communication nécessaires;~~
- e) ~~appliquer toute politique courante relative à la sécurité, la santé et les mesures d'urgence;~~
- f) ~~établir et maintenir un comité local de santé et de sécurité;~~
- g) ~~établir une liste de personnes à contacter en cas d'urgence, cette liste devant comprendre les noms et numéros de téléphone de chacun;~~
- h) ~~s'assurer que le document de procédure d'urgence soit à jour et que le personnel soit familier avec son contenu;~~
- i) ~~s'assurer que le personnel soit informé des mesures d'évacuation d'urgence et de tout changement aux politiques et aux procédures;~~
- j) ~~mettre en place les procédures d'urgence et s'assurer que tout le personnel et les étudiants les comprennent et les suivent;~~
- k) ~~deux fois par année (à l'automne et en hiver), planifier des inspections biannuelles afin d'effectuer une analyse des risques liées aux mesures d'urgence;~~
- l) ~~s'assurer que les inspections nécessaires soient effectuées conformément aux lois et aux règlements en vigueur;~~
- m) ~~s'assurer qu'un système de communication adéquat soit en place afin de contrôler le déroulement du plan d'évacuation;~~
- n) ~~collaborer avec les services d'urgence pour les exercices d'évacuation et les exercices de « lockdown » et corriger, au besoin, les procédures établies;~~
- o) ~~rendre compte à l'autorité compétente de la commission scolaire de l'application de cette politique concernant tout incident relié à la santé et à la sécurité;~~
- p) ~~compléter un rapport de fin d'année scolaire relatif aux deux inspections effectuées et le soumettre à l'autorité compétente de la commission scolaire.~~

► **Personnel d'établissement**

Le personnel d'établissement doit :

- a) ~~assurer une représentation au comité local de santé et de sécurité;~~
- b) ~~aider à la planification, l'organisation et l'exécution des exercices d'urgence;~~
- c) ~~maintenir une surveillance adéquate des élèves en collaboration avec la direction d'établissement;~~
- d) ~~sensibiliser les élèves à propos des pratiques sécuritaires et des procédures d'urgence;~~
- e) ~~superviser les élèves pendant une situation d'urgence;~~
- f) ~~se tenir à jour sur les pratiques sécuritaires de son milieu et maintenir celles-ci pendant les classes, les laboratoires et les activités parascolaires.~~

Liste des procédures d'urgence

Dans le cadre des responsabilités qui lui sont attribuées, la Commission scolaire Riverside a
Politique sur la santé et la sécurité dans les établissements de la Commission scolaire.
Comité exécutif – 06.11.07; Consultation – 06.11.21; Comité exécutif – 07.02.06; Session de travail – 07.05.15
Adopté – 2007.05.22

~~élaboré et rendu disponible à tous les procédures d'urgence suivantes. Chaque établissement en possède une copie.~~

- ~~a) intrus;~~
- ~~b) agression ou menaces à la personne (sécuriser les classes);~~
- ~~c) dommages à la structure de l'édifice / tremblement de terre;~~
- ~~d) urgences médicales (procédures incluant Epipen);~~
- ~~e) alerte à la bombe / colis suspect;~~
- ~~f) déversement interne de matières dangereuses;~~
- ~~g) déversement externe de matières dangereuses;~~
- ~~h) confinement;~~
- ~~i) évacuation / incendie;~~
- ~~j) phénomènes naturels.~~

~~La Commission scolaire Riverside peut modifier, s'il y a lieu, les procédures existantes de même que développer toute nouvelle procédure jugée nécessaire.~~

Nom de la politique :	Politique sur la santé et sécurité
Numéro de la politique :	BXXX-XXXXXXXXX remplacent la Politique numéro B174-20070522
Réception par l'exécutif :	7 avril 2026
Réception par le Conseil :	21 avril 2026
Période de consultation :	24 avril 2026 au 2 juin 2026
Approbation par le Conseil :	

Préambule

La Commission scolaire Riverside est assujettie aux lois provinciales sur la santé et la sécurité au travail, telles que la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et ses règlements d'application.

La Commission scolaire Riverside s'efforce d'offrir un environnement sain et sécuritaire qui permet aux à ses élèves/étudiants, et aux membres de son personnel d'atteindre leur plein potentiel et à ses visiteurs. Le personnel doit connaître et comprendre les mesures d'urgence en place, sa responsabilité personnelle en cas d'urgence ainsi que le rôle qu'il joue pour assurer la santé et la sécurité de tout un chacun.

Le principe fondamental est que les enjeux locaux sont traités au niveau local autant que possible et ne sont portés à l'échelle de la commission scolaire que dans les autres cas.

Obligations

a) La Commission scolaire Riverside doit :

- Mettre en place les comités de santé et de sécurité nécessaires;
- Mettre en place les comités de santé et de sécurité suivants à l'échelle de la commission scolaire, à savoir :
 - Écoles primaires
 - Écoles secondaires
 - Écoles REACH
 - Centre ACCESS
 - Centre administratif

Chaque comité, coprésidé par le président du Syndicat de l'enseignement de Riverside (SER) et le secrétaire général de la Commission scolaire Riverside, est composé d'un nombre égal de membres du syndicat et de la direction de la commission scolaire.

- Mettre en place un comité local de santé et de sécurité dans chacune de ses installations;

Commission scolaire Riverside

- Veiller à ce que les comités de santé et de sécurité de la commission scolaire ainsi que les comités locaux de santé et de sécurité se réunissent au moins trois fois par année scolaire;
- Veiller à l'embauche de représentants en santé et sécurité au travail (SST);
- S'assurer que chacune de ses installations est inspectée au moins ~~deux~~ trois fois par année scolaire par le représentant SST et la direction de l'école/du centre s'ils sont disponibles, dans le cas des écoles et des centres, et par le représentant SST et le secrétaire général, dans le cas du centre administratif;
- S'assurer que tous les bâtiments sont inspectés par le service des ressources matérielles conformément au calendrier établi par le ministère de l'Éducation (MEQ);
- Mettre en place un système de suivi du processus d'inspection à l'usage des représentants SST;
- Élaborer un plan de prévention et le mettre à jour annuellement;
- Élaborer, communiquer et mettre en œuvre un plan de mesures d'urgence pour chacune de ses installations.

b) Les écoles/centres doivent :

- Mettre en place leur comité local de santé et de sécurité;
- Veiller à ce que le comité se réunisse au moins trois fois par année scolaire;
- Adopter un plan de mesures d'urgence et le revoir annuellement;
- Veiller à ce que le plan soit communiqué à leur personnel;
- Organiser à intervalles réguliers des exercices pour assurer une bonne compréhension du plan;
- Collaborer avec le représentant en santé et sécurité au travail lors de leurs inspections.

c) Le personnel d'école/de centre doit :

- Toujours veiller à la sécurité des élèves/étudiants, en particulier en cas de situation d'urgence;
- Connaître les procédures d'urgence.

Nom de la politique :	Politique de location de locaux
Numéro de la politique :	F219-20180619 remplacent la Politique numéro B1-20000704
Réception par l'Exécutif :	7 avril 2026
Réception par le Conseil :	21 avril 2026
Période de consultation :	24 avril 2026 au 2 juin 2026
Approbation par le Conseil :	

Table des matières

- 1.0 Définitions des termes
- 2.0 Objectifs
- 3.0 Rôles et Responsabilités
- 4.0 Coûts de location
- 5.0 Annulation
- 6.0 Pouvoir d'éviction

1.0 Définitions des termes

1.1. Locateur

La commission scolaire ou un établissement opérant en son nom.

1.2. Locataire

La personne ou l'organisme en faveur duquel une location ou un prêt est consenti.

1.3. Entente de location

Entente concernant l'utilisation des locaux qui définit les objectifs, les obligations et les responsabilités des parties, soit la commission scolaire et tout autre organisme.

1.4. Coût de location

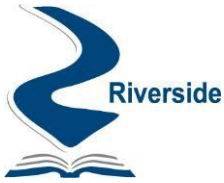
Montants perçus auprès du locataire pour couvrir les coûts d'utilisation, les frais de service, les frais d'administration ainsi que tout ajustement applicable.

- Coût d'utilisation

Frais concernant notamment les coûts moyens reliés à l'éclairage, le chauffage, la climatisation et l'entretien physique des bâtisses et des équipements.

- Frais de service

Dépenses engendrées par la location de locaux pour l'ouverture et la fermeture des



Commission scolaire Riverside

portes, s'il y a lieu, la préparation d'un local, la surveillance, l'entretien ménager et les services d'un technicien pour opérer certains équipements.

- Frais d'administration

Coût moyen de tous les frais inhérents à l'émission et la gestion d'une entente de location, tel que le Conseil d'établissement, la direction d'école, et le Service des ressources humaines, ressources financières et ressources matérielles.

- Ajustement du coût de location

Le montant payable peut être majoré ou réduit conformément aux critères indiqués ci-dessous :

Majoration du coût de location :

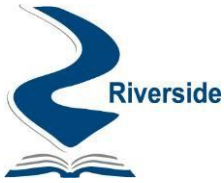
- Majoration de 50% du coût total si l'organisme charge un coût pour l'activité payante (ex : Spectacle, soirée pour campagne de financement, etc.)
- Aucune majoration pour les locations avec les municipalités

Réduction du coût de location :

- Aucune réduction pour les municipalités
- Réduction de 25% du coût total pour les organismes à but non lucratif (s'assurer du statut juridique avec son NEQ)
- Réduction de 25 % du coût total pour les organismes à but lucratif sous réserve qu'au moins 50 % des participants soient membres actuels ou anciens de la communauté étudiante de Riverside
- Les deux réductions ne peuvent être cumulées.
- Sans frais de location pour les organisations de jeunesse bénévole et à but non lucratif (ex : Scouts) mais un frais d'administration de 100\$ sera facturé annuellement.

2.0 Objectifs

- 2.1. Supporter la tenue d'activités éducatives, culturelles, communautaires, sportives, récréatives et sociales en facilitant la gestion des installations par la commission scolaire et leur accessibilité pour les organismes du milieu.
- 2.2. Permettre l'utilisation maximale et rationnelle des locaux et raffermir les relations avec la collectivité.
- 2.3. Établir un encadrement administratif permettant de gérer efficacement les locations de locaux et clarifier le rôle de chaque intervenant.



Commission scolaire Riverside

3.0 Rôle et Responsabilités

3.1 Le Conseil des commissaires

- a) Adopte la politique de location de locaux et, au besoin, les modifications proposées.
- b) Approuve les locations de plus d'un (1) an soumises par la direction l'école/centre en vertu de la Loi sur l'instruction publique.
- c) Adopte les ententes de location entre la commission scolaire et les municipalités.

3.2 Le Conseil d'établissement

- a) Approuve la location des locaux proposée par la direction de l'école d'une durée de moins d'un an
- b) S'assure que la location ne sera pas accordée à des organismes, entreprises ou individus dont les valeurs, les objectifs et les activités sont incompatibles avec ceux poursuivis par la commission scolaire.

3.3 La direction de l'école/centre ou la personne responsable des locations

- a) Gérer les modalités d'application de la politique de location de locaux dans l'école
- b) Propose au ~~Soumet à l'approbation du~~ conseil d'établissement les projets de location
- c) Détermine les services d'entretien sanitaire ou de surveillance (soit par l'école/centre ou le locataire) pouvant être requis lors de locations et voit à leur exécution;
- d) Recueille auprès du locataire les informations requises pour la location
- e) Informe le Service des ressources matérielles de mettre en marche les services nécessaires (climatisation, chauffage, etc.) pour la location
- f) Complète les documents requis pour le paiement par le locataire et envoie au Service des ressources financières et au Service des ressources humaines

3.4 La commission scolaire

Le Bureau de la direction générale

- a) S'assure du respect de la présente politique ainsi que toute autre politique applicable par toutes les parties prenantes.
- b) Conseille les directions d'écoles/centres quant au respect de l'application de la politique et de tout litige relatif à la politique.
- c) Au 1^{er} avril de chaque année, révise les frais d'administration.

Service des ressources matérielles

- a) Au 1^{er} avril de chaque année, révise, par école, les coûts d'opérations moyens par mètres carrés qui sont reliés à l'éclairage, le chauffage, la climatisation et l'entretien physique des bâtisses et des équipements.
- b) S'assure que les plans des écoles sont à jour.

Service des ressources humaines

- a) Au 1^{er} avril de chaque année, révise les taux horaires de tout le personnel relié à la location de locaux
- b) Assure le respect des conventions collectives et des arrangements locaux.

Service des ressources financières

- a) Émet et envoie les factures au locataire conformément à l'entente de location et aux directives de la direction de l'école/centre.
- b) Garde un registre annuel des revenus quant à la location des locaux des école/centres

3.5 Le locataire

Locaux et équipements utilisés

- a) Le locataire ne doit utiliser que les locaux et équipements autorisés par le locateur et qui sont énumérés dans l'entente de location.
- b) Le locataire doit respecter la capacité maximale d'occupation des lieux loués
- c) Avant d'afficher ou de fixer du matériel et autre équipement aux murs, au plancher et au plafond de façon temporaire, le locataire devra avoir l'autorisation de la direction de l'établissement. Il est interdit de raccorder une installation supplémentaire ou une modification au bâtiment;
- d) Les gymnases, dont les planchers ont un recouvrement spécial pour l'éducation physique, doivent être utilisés uniquement pour des activités sportives appropriées et les utilisateurs doivent se chausser d'espadrilles.
- e) La manipulation et/ou l'utilisation de matériel ou d'équipement spécialisé du locateur ne pourront être faites que par du personnel désigné par le locateur, aux frais du locataire.
- f) Le locataire est responsable de tout dommage causé au mobilier, à l'équipement et/ou infrastructure mis à sa disposition. Toutes réparations résultant de ce bris seront exécutées par le locateur aux frais du locataire.

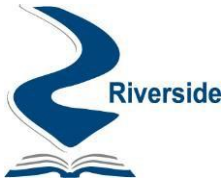
Durée de la location

- a) La période de location débute à l'heure indiquée dans l'entente de location et se termine à l'heure qui y est précisée.

- b) Si l'utilisation réelle dépasse le nombre d'heures stipulé sur l'entente de location, le locataire devra payer des frais supplémentaires calculés arrondis à l'heure complète suivante au-delà de l'heure de fin initialement prévue

Autres obligations du locataire

- a) Les locataires s'engagent à observer les lois et les règlements fédéraux, provinciaux, municipaux et autres, relatifs à ses activités et à obtenir des autorités compétentes tous les permis nécessaires liés à la location. Ils s'engagent à rembourser le locateur pour tout dommage ou déboursé découlant de leur défaut de s'y conformer.
- I) En vertu de la Loi sur le droit d'auteur du Canada, le locataire qui utilise ou communique au public une œuvre musicale protégée par droit d'auteur faisant partie du répertoire de la SOCAN, a l'obligation légale d'obtenir une licence correspondant à l'activité.
- II. Si le locateur le permet, le locataire doit obtenir un Permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec:
- a) s'il y a vente ou consommation de boissons alcoolisées
- b) si l'activité prévoit un bingo, un tirage, un casino-bénéfice ou toute autre activité du même genre
- c) Les locataires doivent se conformer à la Loi sur le tabac et à la Loi sur le cannabis qui interdisent de fumer et de vapoter dans les installations ainsi que sur le terrain de la Commission scolaire.
- d) Le locataire doit se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière de santé et de sécurité, ainsi qu'aux directives, lignes directrices, procédures et politiques du RSB. Le locataire doit, en tout temps, assurer une supervision adéquate et utiliser les installations conformément à leur vocation.
- e) La vente, la distribution et la consommation de nourriture, friandises ou breuvages doit faire l'objet d'une entente avec le locateur au moment de la signature de l'entente.
- f) Le locataire doit obtenir l'autorisation du locateur ou du concessionnaire de l'usage des équipements de la cafétéria, si applicable.
- g) Le locataire ne tiendra pas responsable le locateur en aucun temps, soit collectivement ou individuellement pour quelconque perte ou dommage à la propriété, aux vêtements, ou aux effets et objets personnels de toute personne présente sur les lieux
- h) Le locataire s'engage à indemniser le locateur en cas de poursuite ou de réclamation relative à tout dommage à la personne ou aux biens du locateur ou d'un tiers pouvant découler de la faute, de la négligence ou de l'omission du locataire, de l'un de ses invités, clients ou employés et s'engage à prendre le fait et cause dans l'éventualité d'une poursuite ou litige contre le locateur.
- i) Le locataire doit fournir une preuve d'assurance responsabilité civile d'un minimum de 2 000 000 \$.



Commission scolaire Riverside

4.0 Coût de location

4.1 Le coût de location inclut le coût d'utilisation, les frais de service, les frais d'administration et l'ajustement du coût (majoré ou réduit), si applicable. Le coût de location minimal, incluant l'utilisation et les frais de service, ne peut être annulé et doit être chargé pour toute location.

4.2 L'excédent, le cas échéant, sera géré ~~seront gérés~~ selon la Politique de répartition des ressources.

5.0 Annulation

5.1 Le locateur se réserve le droit d'annuler une réservation de local sur simple avis écrit, pour toute raison qu'elle juge suffisante; une telle annulation doit être signifiée au locataire au moins dix (10) jours ouvrables avant la date à laquelle l'annulation prend effet. Un tel avis n'est pas requis si le locateur juge qu'il s'agit d'un cas de force majeure. Le locataire pourra alors réclamer uniquement les montants qu'il a lui-même versés à titre de frais de location pour la période où il était incapable d'utiliser le local.

5.2 Réciproquement, le locataire doit, advenant le cas où il annule une location, le signifier par écrit à l'établissement, au moins dix (10) jours ouvrables avant la tenue de l'activité; à défaut de se conformer à cette prescription obligera le locataire à défrayer les coûts reliés à la location comme si elle avait eu lieu.

5.3 D'autre part, si le responsable de l'activité n'est pas présent sur les lieux de la location trente (30) minutes après l'heure spécifiée sur l'entente de location, le locateur peut annuler ladite location; dans ce cas, le locataire devra défrayer les coûts reliés à la location comme si elle avait eu lieu.

6.0 Pouvoir d'éviction

6.1 Lorsque le locateur estime qu'une activité se déroulant dans ses installations n'est pas conforme aux lois et règlements applicables, aux règlements municipaux ainsi qu'aux directives, lignes directrices, procédures et politiques du RSB, il peut mettre fin à l'activité. Une telle décision du locateur est finale et sans appel. Dans un tel cas, le locataire ne pourra en aucun cas être indemnisé pour cette annulation.

Nom de la politique :	Politique de location de locaux
Numéro de la politique :	F219-20180619 remplacent la Politique numéro B1-20000704
Réception par l'Exécutif :	7 avril 2026
Réception par le Conseil :	20 mars 2018 21 avril 2026
Période de consultation :	23 mars au 4 mai 2018 24 avril 2026 au 2 juin 2026
Approbation par le Conseil :	19 juin 2018 21 avril 2026
Date d'entrée en vigueur :	1er septembre 2018
Prochaine révision :	22 juin 2021

Table des matières

- 1.0 Définitions des termes
- 2.0 Objectifs
- ~~3.0 Principes généraux~~
- ~~4.0 Ordre de priorité pour l'attribution des locaux~~
- ~~5.0 Dispositions générales~~
- ~~6.0 Surveillance~~
- 3.0 **Rôles et Responsabilités**
- 4.0 **Coûts de location**
- 5.0 Annulation
- 6.0 Pouvoir d'éviction
- ~~9.0 Sous-location~~
- ~~10.0 Responsabilités~~
- ~~11.0 Assurance~~
- ~~12.0 Tarification~~

Annexes

- ~~1.0 Procédure de location~~ (déplacé)
- ~~2.0 Permis de location~~ (déplacé)
- ~~3.0 Permission — Demande de nuitée~~ (déplacé)
- ~~4.0 Tâches du personnel de la commission scolaire en relation avec la politique de location de locaux~~ (déplacé)
- 5.0 Cadre de références légales



Commission scolaire Riverside

Définitions des termes

1.1. Locateur

La commission scolaire ou un établissement opérant en son nom.

1.2. Locataire

La personne ou l'organisme en faveur duquel une location ou un prêt est consenti.

~~1.3. Organisme de personnes bénévoles~~

~~Un groupe ou organisme dont les personnes formant le groupe et les dirigeants sont bénévoles (ex. les scouts, les A.A., les chorales, etc.).~~

~~1.4. Organisme à but non lucratif~~

~~Un organisme communautaire qui est officiellement constitué par la loi. L'organisme doit présenter une copie de la charge attestant son existence lors de la demande de location.~~

~~1.5. Organisme à but lucratif~~

~~Toute corporation dont le but principal est de réaliser des profits résultant de l'exploitation normale de ses activités.~~

~~1.6. Activités complémentaires~~

~~Activités d'ordre social, culturel, civique, sportif et humanitaire offertes aux élèves (jeunes ou adultes) dans le but d'améliorer la formation de ces derniers.~~

1.7. Protocole d'entente Entente de location

Entente concernant l'utilisation des locaux qui définit les objectifs, les obligations et les responsabilités des parties, soit la commission scolaire et tout autre organisme.

1.8. Coût de location

~~Montants recueillis pour couvrir les coûts d'utilisation, les coûts de service, les frais d'administration et la contribution qui est facturée au locataire.~~ Montants perçus auprès du locataire pour couvrir les coûts d'utilisation, les frais de service, les frais d'administration ainsi que tout ajustement applicable.

- Coût d'utilisation

Frais concernant notamment les coûts moyens reliés à l'éclairage, le chauffage, la climatisation et l'entretien physique des bâtisses et des équipements.

- Coût Frais de service

Dépenses engendrées par la location de locaux pour l'ouverture et la fermeture des portes, s'il y a lieu, la préparation d'un local, la surveillance, l'entretien ménager et les services d'un technicien pour opérer certains équipements.

- Frais d'administration

Coût moyen de tous les frais inhérents à l'émission et la gestion d'un permis d'une entente de location, tel que le Conseil d'établissement, la direction d'école,



Commission scolaire Riverside

~~la secrétaire,~~ et le Service des ressources humaines, ressources financières et ressources matérielles.

- **Ajustement du coût de location**

Le montant payable peut être majoré ou réduit conformément aux critères indiqués ci-dessous : ~~définis dans le guide d'application de la location des locaux.~~

Majoration du coût de location :

- Majoration de 50% du coût total si l'organisme charge un coût pour l'activité payante (ex : Spectacle, soirée pour campagne de financement, etc.)
- Aucune majoration pour les locations avec les municipalités

Réduction du coût de location :

- Aucune réduction pour les municipalités
- Réduction de 25% du coût total pour les organismes à but non lucratif (s'assurer du statut juridique avec son NEQ)
- Réduction de 25 % du coût total pour les organismes à but lucratif sous réserve qu'au moins 50 % des participants soient membres actuels ou anciens de la communauté étudiante de Riverside
- Les deux réductions ne peuvent être cumulées.
- Sans frais de location pour les organisations de jeunesse bénévole et à but non lucratif (ex : Scouts) mais un frais d'administration de 100\$ sera facturé annuellement.

1.9. Contribution

~~Le montant négocié entre le locataire et la direction pour les coûts d'utilisation, les coûts de service et les frais administratifs.~~

1.10. Communauté Riverside

~~Pour l'application de cette politique, la communauté Riverside est composée de nos étudiants, des membres du personnel, des retraités et des contribuables. De plus, dans l'esprit de promouvoir la vitalité de la culture anglaise sur notre territoire, une activité tenue en anglais sera considérée "pour notre communauté".~~

1.11. Procédure de location (Annexe 1)

~~Le document décrit la procédure d'une location en ce qui a trait aux aspects administratifs et les obligations de tous les intervenants. Les documents peuvent être mis à jour et révisés annuellement par le Conseil des commissaires. Veuillez trouver la version officielle sur le site web de la Commission scolaire Riverside.~~

2.0 Objectifs

~~2.1. Favoriser la tenue d'activités éducatives, culturelles, communautaires, sportives, récréatives et sociales en facilitant l'accessibilité des locaux à l'ensemble des dirigeants de la commission scolaire et des organismes du milieu.~~

2.1. Supporter la tenue d'activités éducatives, culturelles, communautaires, sportives, récréatives et sociales en facilitant la gestion des installations par la commission scolaire et leur accessibilité pour les organismes du milieu.

2.2. Permettre l'utilisation maximale et rationnelle des locaux et raffermir les relations avec la collectivité.

2.3. Établir un encadrement administratif permettant de gérer efficacement les locations de locaux et clarifier le rôle de chaque intervenant.

~~2.4. Répondre aux besoins du milieu en rendant les locaux et les équipements scolaires disponibles sans créer des frais supplémentaires à la commission scolaire.~~

~~2.5. Assurer l'uniformité dans l'application des locations de locaux.~~

3.0 Principes généraux

~~3.1. Aucune location ne sera accordée à des organismes, entreprises ou individus dont les valeurs, les objectifs et les activités sont incompatibles avec ceux poursuivis par la commission scolaire. (déplacé)~~

~~3.2. La commission scolaire loue ses locaux dans un esprit de collaboration.~~

~~3.3. L'application de la présente politique relève de la direction de l'école. (déplacé)~~

~~3.4. Le Conseil d'établissement doit approuver les locations de locaux proposées par la direction de l'école. (déplacé)~~

~~3.5. Le Conseil d'établissement a la responsabilité d'appliquer la politique pour toute location de moins d'une année. (déplacé)~~

~~3.6. Conformément à l'article 93 de la Loi sur l'éducation, toute entente de location de plus d'une année doit être autorisée par le Conseil des commissaires de la commission scolaire. (déplacé)~~

~~3.7. Le suivi financier et l'excédent, le cas échéant, seront gérés selon la Politique de répartition des ressources. (déplacé)~~

4.1 Ordre de priorité pour l'attribution des locaux (établissements et centres)

- L'établissement (pour toute activité pédagogique parascolaire ou complémentaire)
- Les autres établissements de la commission scolaire (pour les activités pédagogiques, parascolaires et complémentaires)
- Les services de la commission scolaire



Commission scolaire Riverside

- ~~Les centres scolaires communautaires~~
- ~~Les associations professionnelles, les syndicats et le personnel de la commission scolaire~~
- ~~Les municipalités~~
- ~~Les organismes bénévoles du milieu~~
- ~~Les organismes à but non lucratif~~
- ~~Les organismes à but lucratif, les promoteurs et les particuliers~~

5.0 Dispositions générales

5.1. ~~Réservations~~

5.1.1. ~~Les réservations s'effectuent normalement à l'avance auprès de la personne désignée par l'école et elles se font par écrit, au moins dix (10) jours ouvrables avant la tenue de l'activité.~~

5.2. ~~Mode de paiement~~

5.2.1. ~~Les frais de la location sont payables en totalité, soit au plus tard cinq (5) jours ouvrables avant l'activité ou au moment de la signature du permis. Si la location s'étend sur plusieurs semaines, d'autres arrangements peuvent être négociés.~~

5.3. ~~Durée de la location~~ (déplacé)

5.3.1. ~~Le temps de location débute à compter de l'heure où le locataire demande d'ouvrir les portes et se termine à l'heure indiquée au contrat.~~

5.3.2. ~~Si l'utilisation réelle excède le nombre d'heures prévues au contrat, le locataire devra déboursier une somme additionnelle proportionnellement au temps supplémentaire utilisé.~~

5.4. ~~Locaux utilisés~~

5.4.1. ~~Il est interdit au locataire d'utiliser d'autres locaux que ceux qui sont inscrits sur le permis de location.~~ (déplacé)

5.4.2. ~~Le locataire s'engage à respecter l'utilisation et la location des locaux indiqués au contrat.~~

5.4.3. ~~Le locataire doit avoir une autorisation écrite du locateur avant d'afficher ou de fixer temporairement du matériel et tout autre équipement afin de ne pas causer de dommage aux murs, aux planchers et aux plafonds.~~ (déplacé)

5.4.4. ~~Le locataire doit obtenir une autorisation écrite du locateur avant de raccorder une installation supplémentaire ou toute modification au bâtiment.~~ (déplacé)

5.4.5. ~~Les gymnases, dont les planchers ont un recouvrement spécial pour l'éducation physique, doivent être utilisés uniquement pour des activités sportives appropriées et les utilisateurs doivent se chauffer d'espadrilles. Il est interdit, en tout temps, de boire et de manger dans le gymnase.~~ (déplacé)

5.5. ~~Équipement~~

5.5.1. ~~L'équipement lourd peut être mis à la disposition des groupes qui utilisent les locaux de l'établissement (filets, buts, matelas, etc.) tel qu'établi au cours de la réservation et selon les~~

Commission scolaire Riverside

~~conditions déterminées par le locateur.~~

~~5.5.2. Tout matériel nécessaire au locataire et non disponible dans les locaux de l'établissement doit être fourni par le locataire après approbation du locateur.~~

~~5.5.3. Une direction d'école peut approuver l'entreposage de l'équipement ou matériel du locataire exigé pour l'activité. Le locataire entrepose son équipement ou matériel à ses propres risques et il ne peut pas tenir le locateur responsable d'aucun dommage ou perte à son équipement.~~

~~5.6. Cafétéria~~ (déplacé)

~~5.6.1. Dans le cas d'une cuisine gérée par un concessionnaire, l'usage de ces équipements doit être autorisé spécifiquement par le concessionnaire. Ce dernier peut exiger d'être présent durant l'activité, aux frais du locataire.~~

~~5.7. Lois et règlements~~ (déplacé)

~~5.7.1. Les locataires s'engagent à observer les lois et les règlements fédéraux, provinciaux, municipaux et autres, relatifs à ses activités et à obtenir des autorités concernées tous les permis nécessaires se rapportant à la location. Ils s'engagent à rembourser le locateur pour tout dommage ou déboursé découlant de son défaut.~~

~~5.7.2. Les locataires doivent respecter la loi sur le tabac. Il est interdit de fumer dans les locaux et sur les terrains de la commission scolaire.~~

~~5.7.3. Les locataires qui désirent vendre ou consommer des boissons alcoolisées dans les locaux de la commission scolaire devront s'adresser à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, afin d'obtenir un permis qui devra être affiché à la vue du public durant l'activité. À défaut de quoi le locateur devra interdire toute consommation de boissons alcoolisées sur les lieux loués. Tous les permis d'alcool sont sujets à l'approbation du locateur.~~

~~5.7.4. Les locataires qui désirent organiser un bingo, un tirage, un casino bénéfique ou toute autre activité du même genre dans les locaux de la commission scolaire devront s'adresser à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec afin d'obtenir un permis qui devra être affiché à la vue du public durant l'activité. Tous les permis de jeux sont sujets à l'approbation du locateur.~~

~~5.7.5. Les locataires qui désirent exécuter, en totalité ou en partie, une ou des œuvres faisant partie du répertoire de la SOCAN, doivent informer le locateur afin que ce dernier obtienne la licence correspondant à l'activité. Conséquemment, le locateur facturera au locataire les frais relatifs à une telle exécution et fera les remises prescrites.~~

~~6.0 Surveillance~~ (déplacé/modifié)



Commission scolaire Riverside

~~6.1. Les locataires utilisant les locaux assumeront la responsabilité entière dans la surveillance des activités et de l'équipement. Ils doivent fournir une surveillance jugée adéquate par le locateur. À défaut de surveillance adéquate, l'activité pourrait être annulée par le locateur.~~

3.0 Rôle et Responsabilités

3.1 Le Conseil des commissaires

- a) Adopte la politique de location de locaux et, au besoin, les modifications proposées.
- b) Approuve les locations de plus d'un (1) an soumises par la direction l'école/centre en vertu de la Loi sur l'instruction publique.
- c) Adopte les ententes de location entre la commission scolaire et les municipalités.

3.2 Le Conseil d'établissement

- ~~a) Adopte les règles, les modalités et les conditions relatives aux locations de locaux dans son école.~~
- ~~b) Adopte la contribution exigible pour la location de locaux dans l'établissement.~~
- c) ~~Adopte~~ Approuve l'utilisation la location des locaux mis à la disposition de l'école proposée par la direction de l'école d'une durée de moins d'un an
- ~~d) Collabore avec la direction de l'école/centre dans l'application de la politique de location de locaux.~~
- e) ~~Approuve les locations d'un an ou moins et recommande les locations de plus d'un an.~~
- f) S'assure que la location ne sera pas accordée à des organismes, entreprises ou individus dont les valeurs, les objectifs et les activités sont incompatibles avec ceux poursuivis par la commission scolaire

3.3 La direction de l'école/centre ou la personne responsable des locations

- a) Gérer les modalités d'application de la politique de location de locaux dans l'école
- ~~b) Autoriser l'utilisation de l'équipement de l'école.~~
- ~~c) S'assurer du respect de la politique.~~
- d) Propose au Soumet à l'approbation du conseil d'établissement les projets de location locations d'immeubles;
- ~~e) Appliquer les modalités d'application de la politique de location de locaux dans l'école.~~
- ~~f) Tenir un registre des locations de locaux et les remettre aux ressources humaines.~~
- ~~g) Garder un une liste à jour des dates et heures quant à l'utilisation des locaux utilisés pour les activités complémentaires de l'école et les locations.~~
- ~~h) S'assurer que les locataires respectent tous les aspects de la politique.~~
- i) Détermine les services d'entretien sanitaire ou de surveillance (soit par l'école/centre ou le locataire) pouvant être requis lors de locations et voit à leur exécution;
- j) Recueille auprès du locataire les informations requises pour la location
- k) Informe le Service des ressources matérielles de mettre en marche les services nécessaires (climatisation, chauffage, etc.) pour la location

Commission scolaire Riverside

- l) Complète les documents requis pour le paiement par le locataire et envoie au Service des ressources financières et au Service des ressources humaines
- ~~m) Informer le locataire des règlements de sécurité qu'il doit observer.~~
- ~~n) Déterminer les paramètres requis pour assurer une surveillance adéquate des activités.~~
- ~~o) Compléter le formulaire Permis de location (Annexe 2).~~
- ~~p) Assurer la coordination avec :
 - ~~3.p.1—Concierge~~
 - ~~3.p.2—Locataire~~
 - ~~3.p.3—Ressources humaines (concierge, syndicat, etc.)~~
 - ~~3.p.4—Finance (facturation, comptes recevables, etc.)~~
 - ~~3.p.5—Ressources matérielles (chauffage, air climatisé, etc.)~~~~
- ~~q) Faire parvenir une copie du permis de location aux services des ressources financières et matérielles.~~
- ~~r) Assurer la présence d'un concierge conformément à la convention collective.~~
- ~~s) Remettre les clés et le code du système d'alarme au concierge retenu.~~
- ~~t) Informer l'employé concerné des détails du permis de location.~~
- ~~u) Noter que le locataire est l'unique correspondant pour tout aspect ou demande avant, pendant ou après la location.~~
- ~~v) Percevoir les comptes débiteurs du locataire.~~
- ~~w) Déposer l'argent reçu dans une institution financière.~~
- ~~x) Se conformer aux postes budgétaires déterminés par le Service des ressources humaines.~~
- ~~y) Compléter le rapport de salaire du concierge et des autres employés, s'il y a lieu, et le faire parvenir au Service des ressources humaines.~~
- ~~z) S'assurer que le rapport est compilé et que le paiement est effectué au nom de la SOCAN ou toute autre organisation, le cas échéant.~~

3.4 La commission scolaire

Le Bureau de la direction générale

- a) S'assure du respect de la présente politique ainsi que toute autre politique applicable par toutes les parties prenantes.
- b) Conseille les directions d'écoles/centres quant au respect de l'application de la politique et de tout litige relatif à la politique.
- c) Au 1^{er} avril de chaque année, révise les frais d'administration.

Service des ressources matérielles

Commission scolaire Riverside

- a) Au 1^{er} avril de chaque année, révise, par école, les coûts d'opérations moyens par mètres carrés qui sont reliés à l'éclairage, le chauffage, la climatisation et l'entretien physique des bâtisses et des équipements.
- b) S'assure que les plans des écoles sont à jour.
- ~~c) Élaborer une politique de location de locaux en collaboration avec les directions d'écoles/centres et le comité des ressources d'allocations.~~
- ~~d) Faire approuver la politique par le Conseil des commissaires.~~
- ~~e) Soumettre au Conseil des commissaires les changements de la politique à être approuvés.~~
- ~~f) Élaborer des ententes entre la commission scolaire et les municipalités et les présenter au Conseil des commissaires pour approbation.~~
- ~~g) Aviser la direction de l'école/centre quant au respect de l'application de la politique.~~
- ~~h) Aviser et conseiller les directions d'écoles/centres de tout litige relatif à la politique.~~
- ~~i) Réviser annuellement les coûts d'utilisation et de service.~~

Service des ressources humaines

- a) Au 1^{er} avril de chaque année, révise les taux horaires de tout le personnel relié à la location de locaux
- ~~b) Vérifier le formulaire concernant les heures travaillées par le personnel que les directions d'écoles/centres lui font parvenir.~~
- ~~c) Payer les salaires du personnel.~~
- ~~d) Informer annuellement la direction de l'école/centre des taux horaires de tout le personnel relié à la location de locaux.~~
- e) Assure le respect des conventions collectives et des arrangements locaux.
- ~~f) Acheminer tout document pertinent au Service des ressources financières pour fin de paiement.~~
- ~~g) Conseiller la direction de l'école/centre.~~

Service des ressources financières

- ~~a) Élaborer une procédure administrative efficace et assurer le suivi.~~
- ~~b) Détermine les postes budgétaires que la direction de l'école/centre doit à utiliser.~~
- ~~c) Transférer le poste budgétaire pour les coûts d'utilisation.~~
- ~~h) Conseiller la direction de l'école/centre.~~
- i) Émet et envoie les factures au locataire conformément au permis de location à l'entente de

location et aux directives de la direction de l'école/centre.

- j) Garde un registre annuel des revenus quant à la location des locaux des école/centres

3.5 Le locataire

Locaux et équipements utilisés

- a) Le locataire ne doit utiliser que les locaux et équipements autorisés par le locateur et qui sont énumérés ~~inscrits au permis de~~ dans l'entente de location.
- b) Le locataire doit respecter la capacité maximale d'occupation des lieux loués
- c) Avant d'afficher ou de fixer du matériel et autre équipement aux murs, au plancher et au plafond de façon temporaire, le locataire devra avoir l'autorisation de la direction de l'établissement. Il est interdit de raccorder une installation supplémentaire ou une modification au bâtiment;
- ~~d) Une direction d'école peut approuver l'entreposage de l'équipement ou matériel du locataire exigé pour l'activité. Le locataire entrepose son équipement ou matériel à ses propres risques et il ne peut pas tenir le locateur responsable d'aucun dommage ou perte à son équipement.~~
- e) Les gymnases, dont les planchers ont un recouvrement spécial pour l'éducation physique, doivent être utilisés uniquement pour des activités sportives appropriées et les utilisateurs doivent se chausser d'espadrilles. ~~Il est interdit, en tout temps, de boire et de manger dans le gymnase.~~
- f) La manipulation et/ou l'utilisation de matériel ou d'équipement spécialisé du locateur ne pourront être faites que par du personnel désigné par le locateur, aux frais du locataire.
- g) Le locataire est responsable de tout dommage causé au mobilier, à l'équipement et/ou infrastructure mis à sa disposition. Toutes réparations résultant de ce bris seront exécutées par le locateur aux frais du locataire.

Durée de la location

- ~~h) Le temps de location débute à compter de l'heure où le locataire demande d'ouvrir les portes et se termine à l'heure indiquée au contrat.~~ La période de location débute à l'heure indiquée dans l'entente de location et se termine à l'heure qui y est précisée.
- i) ~~Si l'utilisation réelle excède nombre d'heures prévues au contrat, le locataire devra déboursé une somme additionnelle proportionnellement au temps supplémentaire utilisé.~~ Si l'utilisation réelle dépasse le nombre d'heures stipulé sur l'entente de location, le locataire devra payer des frais supplémentaires calculés ~~au prorata du temps additionnel utilisé,~~ arrondis à l'heure complète suivante au-delà de l'heure de fin initialement prévue

Commission scolaire Riverside

- ~~j) Le locataire doit avoir une autorisation écrite du locateur avant d'afficher ou de fixer temporairement du matériel et tout autre équipement afin de ne pas causer de dommage aux murs, aux planchers et aux plafonds.~~
- ~~k) Le locataire doit obtenir une autorisation écrite du locateur avant de raccorder une installation supplémentaire ou toute modification au bâtiment.~~

Lois et règlements Autres obligations du locataire

- a) Les locataires s'engagent à observer les lois et les règlements fédéraux, provinciaux, municipaux et autres, relatifs à ses activités et à obtenir des autorités ~~concernées~~ compétentes tous les permis nécessaires ~~se rapportant~~ liés à la location. Ils s'engagent à rembourser le locateur pour tout dommage ou déboursé découlant de leur défaut ~~de s'y conformer.~~
- b) Les locataires doivent ~~respecter~~ se conformer à la Loi sur le tabac et à la Loi sur le cannabis qui interdisent ~~de fumer et de vapoter dans les installations ainsi que sur le terrain de la Commission scolaire. Il est interdit de fumer dans les locaux et sur les terrains de la commission scolaire.~~
- ~~c) Le locataire qui désire exécuter, en totalité ou en partie, une ou des œuvres faisant partie du répertoire de la SOCAN, doit en informer le locateur afin que ce dernier obtienne la licence correspondant à l'activité. Conséquemment, le locateur facturera au locataire les frais relatifs à telle exécution et fera les remises prescrites.~~
- d) En vertu de la Loi sur le droit d'auteur du Canada, le locataire qui utilise ou communique au public une œuvre musicale protégée par droit d'auteur faisant partie du répertoire de la SOCAN, a l'obligation légale d'obtenir une licence correspondant à l'activité.
- e) Si le locateur le permet, le locataire doit obtenir un Permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec:
 - i. s'il y a vente ou consommation de boissons alcoolisées ~~dans les locaux de la commission scolaire. Tous les permis d'alcool sont sujets à l'approbation du locateur.~~
 - ii. si l'activité prévoit un bingo, un tirage, un casino-bénéfice ou toute autre activité du même genre ~~dans les locaux de la commission scolaire. Tous les permis de jeux sont sujets à l'approbation du locateur.~~
- f) Le locataire doit se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière de santé et de sécurité, ainsi qu'aux directives, lignes directrices, procédures et politiques du RSB. Le locataire doit, en tout temps, assurer une supervision adéquate et utiliser les installations conformément à leur vocation.
- g) La vente, la distribution et la consommation de nourriture, friandises ou breuvages doit faire l'objet d'une entente avec le locateur au moment de la signature de l'entente.

Commission scolaire Riverside

- h) Le locataire doit obtenir l'autorisation du locateur ou du concessionnaire de l'usage des équipements de la cafétéria, si applicable.
- i) Le locataire doit fournir une preuve d'assurance responsabilité civile d'un minimum de 2 000 000 \$.

Responsabilité

- ~~j) Le locataire doit toujours, après usage, remettre les infrastructures dans leur état original.~~
- ~~k) Le locataire doit posséder une police d'assurance responsabilité civile (déplacé)~~
- ~~l) Plus particulièrement, le locateur doit libérer la commission scolaire, l'établissement et ses représentants de toute responsabilité que ces derniers pourraient encourir en raison de dommages par du mobilier, d'accidents survenant sur les trottoirs ou dans les escaliers conduisant aux locaux, de pertes ou de vols d'effets faisant ou non l'objet d'un dépôt, etc.~~
- m) Le locataire ne tiendra pas responsable le locateur en aucun temps, soit collectivement ou individuellement pour quelconque perte ou dommage à la propriété, aux vêtements, ou aux effets et objets personnels de toute personne présente sur les lieux
- ~~n) Le locataire assume tous les risques y compris ceux de responsabilité civile et assume la responsabilité des pertes ou dommages subis par lui-même ou ses invités, clients, employés, etc. Le locataire tient indemne et dégage le locateur de toute responsabilité associée à son utilisation des infrastructures. Par conséquent, il s'engage à indemniser le locateur en cas de poursuite ou de réclamation relative à tout dommage à la personne ou aux biens du locateur ou d'un tiers pouvant découler de la faute, de la négligence ou de l'omission du locataire, de l'un de ses invités, clients ou employés et s'engage à prendre le fait et cause dans l'éventualité d'une poursuite ou litige contre le locateur.~~

7.0 Annulation

- 7.1. Le locateur se réserve le droit d'annuler une réservation de local sur simple avis écrit, pour toute raison qu'elle juge suffisante; une telle annulation doit être signifiée au locataire au moins dix (10) jours ouvrables avant la date à laquelle l'annulation prend effet. Un tel avis n'est pas requis si le locateur juge qu'il s'agit d'un cas de force majeure. Le locataire pourra alors réclamer uniquement les montants qu'il a lui-même versés à titre de frais de location pour la période où il était incapable d'utiliser le local. ~~ou parvenir à un accord pour l'utilisation d'un autre local, soit dans l'école ou dans une autre école la plus proche.~~
- 7.2. Réciproquement, le locataire doit, advenant le cas où il annule une location, le signifier par écrit à l'établissement, au moins dix (10) jours ouvrables avant la tenue de l'activité; à défaut de se conformer à cette prescription obligera le locataire à défrayer les coûts reliés à la location comme si elle avait eu

Commission scolaire Riverside

7.3. D'autre part, si le responsable de l'activité n'est pas présent sur les lieux de la location trente (30) minutes après l'heure spécifiée sur **l'entente de** ~~le permis de~~ location, le locateur peut annuler ladite location; dans ce cas, le locataire devra défrayer les coûts reliés à la location comme si elle avait eu lieu.

8.0 Pouvoir d'éviction

~~8.1. Lorsque le locateur juge qu'une activité se déroulant dans ses locaux ne respecte pas les normes, les lois et les règlements applicables, il pourra prendre les moyens pour mettre fin au déroulement de l'activité concernée. Le locataire ne pourra en aucun cas réclamer une indemnité. De plus, cette décision est définitive et sans appel.~~

Lorsque le locateur estime qu'une activité se déroulant dans ses installations n'est pas conforme aux lois et règlements applicables, aux règlements municipaux ainsi qu'aux directives, lignes directrices, procédures et politiques du RSB, il peut mettre fin à l'activité. Une telle décision du locateur est finale et sans appel. Dans un tel cas, le locataire ne pourra en aucun cas être indemnisé pour cette annulation.

9.0 ~~Sous-location~~

~~9.1. Les locataires ne pourront, en aucun cas, sous-louer les locaux qui leur ont été réservés. Si le locateur justifie que ses locaux font l'objet d'une sous-location, il suspendra unilatéralement toutes les locations consenties au locataire concerné.~~

~~9.2. Cette clause relative à la sous-location ne s'applique pas aux municipalités qui possèdent un protocole d'entente afin d'offrir des services à des organismes de personnes bénévoles ou à des organismes sans but lucratif reconnus par elles.~~

10.0 ~~Responsabilités~~ (déplacé/modifié)

~~10.1. Les dommages au mobilier, à l'équipement et à l'immeuble sont l'entière responsabilité du locataire et la commission scolaire se réserve le droit de réclamer les frais pour dommages causés à la propriété relativement à une location.~~

~~10.2. Le locataire assume tous les risques y compris ceux de responsabilité civile et de dommages à la propriété.~~

~~10.3. Le locataire doit assumer la responsabilité de tout dommage que lui-même et des tiers pourraient causer à la propriété de la commission scolaire par suite, à cause ou à l'occasion de la location.~~

~~10.4. Le locataire doit libérer le locateur et ses représentants de toute responsabilité que ces derniers pourraient encourir en raison de dommages subis par le locataire par suite, à cause ou à l'occasion de la location. Les dommages s'étendent tant à la personne qu'aux biens.~~

~~10.5. Plus particulièrement, le locateur doit libérer la commission scolaire, l'établissement et ses représentants de toute responsabilité que ces derniers pourraient encourir en raison de dommages par~~



Commission scolaire Riverside

~~du mobilier, d'accidents survenant sur les trottoirs ou dans les escaliers conduisant aux locaux, de pertes ou de vols d'effets faisant ou non l'objet d'un dépôt, etc.~~

~~10.6. Le locataire s'engage à indemniser le locateur et ses représentants de tous les déboursés que ces derniers seraient légalement tenus d'encourir en raison de dommages subis par des tiers.~~

~~11.0 Assurance du locataire~~ (déplacé)

~~11.1. Chaque individu, organisme ou regroupement de personnes dont l'activité n'est pas organisée par la commission scolaire (ou un de ses établissements) ou par une municipalité désirant louer un local, doit contracter ou posséder une police d'assurance responsabilité civile générale.~~

12.0 Tarification Coût de location

~~12.1. Le coût de location inclut le coût d'utilisation, le coût les frais de service, les frais d'administration et l'ajustement du coût (majoré ou réduit), si applicable. est facturée au locataire. Sous réserve des paragraphes 12.2 et 12.3, le coût de location minimal, incluant l'utilisation et les frais de service, l'entretien, les réparations et les rénovations des emplacements, ne peut être annulé et doit être chargé pour toute location. Les coûts de location sont révisés et approuvés annuellement par le Conseil des commissaires.~~

~~12.2. Le suivi financier~~ L'excédent, le cas échéant, sera géré seront gérés selon la Politique de répartition des ressources.

~~12.3. Toute utilisation de locaux, pour les activités ou les rencontres organisées par le personnel de la commission scolaire en vue d'améliorer la vie étudiante des écoles et des centres, ou pour satisfaire un besoin administratif, est gratuite et il n'est pas nécessaire d'émettre un permis de location.~~

~~12.4. Toute utilisation de locaux par la communauté Riverside ou par le C.L.C. offrant des activités pour les besoins de l'école est également gratuite, mais un permis devra être émis.~~

~~12.5. Toute organisation qui fournit une activité complémentaire, dont au moins 50 % des participants font partie de la communauté Riverside, sera considérée comme une activité de la commission scolaire et les dépenses administratives ainsi que la contribution ne seront pas chargées et un permis devra être émis.~~

~~12.6. Pour un organisme à but non lucratif, le coût d'utilisation minimal peut être annulé par le Conseil d'établissement jusqu'à une valeur de location de 3 000 \$ par année. Si le coût de service est également annulé, le coût sera assumé par l'école. Pour une valeur de location excédant 3 000 \$, l'approbation du Conseil des commissaires est requise. Un permis devra être émis.~~

~~12.7. Les locations effectuées par une municipalité sont normalement régies par le protocole d'entente.~~